



Parking des Lavandes

Parking des Cerisiers

Parking Saint-Marcellin

Dossier : les finances de la commune



Sommaire de juillet 2019

CONSEIL MUNICIPAL



4

Séances du 11/04 et 27/05

TRAVAUX A BEDOIN



8

INFORMATIONS GENERALES



10

VIE A BEDOIN



11

DOSSIER



16

Les finances de la commune

VIE ASSOCIATIVE



28

Banquet villageois le 14 juillet 2019 à 20 heures place de la République.
Inscriptions à la mairie jusqu'au 10 juillet.
Consultez les panneaux lumineux ou le site www.bedoin-mont-ventoux.fr



Les beaux jours sont enfin arrivés et la canicule s'installe. Si la chaleur provençale est appréciée par nos amis visiteurs, elle ne manque pas d'inquiéter au niveau des cultures et rend encore plus aiguë la gestion de l'eau tant sur le plan collectif qu'individuel. Soyons-y attentifs !

L'enquête publique relative à la mise en place d'un parc naturel régional du mont Ventoux est terminée. Chacun a pu, soit par un entretien avec le commissaire enquêteur complété par un écrit, soit par une contribution directe par voie électronique, donner son sentiment. Les commissaires-enquêteurs vont rendre leur avis, réponse leur sera faite.

A Bédoin hélas, les commissaires n'ont reçu qu'une dizaine de contributions alors qu'ils en ont eu 900 pour l'ensemble des communes. On aurait pu imaginer une participation active de la part d'une opposition qui, comme lors des élections municipales de 2014, fait du parc son seul enjeu, son seul projet ! **Nous attendions des arguments, des motifs, des réflexions fondées, en fait, bien peu de choses ont été exprimées.** Naturellement, les « anti-parc » se gardent bien d'exprimer à haute voix les arguments pitoyables propagés à dessein et qui se murmurent encore ici et là par des habitants instrumentalisés. Ils savent bien que ces arguments sont mensongers ! « On ne pourra plus chasser », « on n'aura plus de courses automobiles », « le tour de France ne passera plus », « on ne pourra plus aller aux champignons », « l'accès au Ventoux sera payant, interdit aux motos » etc. Décidément, le Ventoux vaut mieux que cela !

La charte qui régit l'organisation et le fonctionnement du parc, qui définit ses missions a fait, elle, l'objet d'une intense participation citoyenne avec plus de 500 réunions qui ont alimenté un véritable débat démocratique. L'implication des habitants et des élus a permis de faire bouger les lignes tant sur le contenu des missions que sur l'organisation, le budget et la gouvernance du parc. Fallait-il encore se donner la peine de participer aux débats : la majorité municipale l'a fait ! Les élus des communes voisines opposés initialement au parc l'ont fait. Chacun désormais y voit son intérêt et plébiscite la constitution du parc régional du mont Ventoux.

C'est ainsi que les 9 communes du cœur de massif vont peser plus que les 30 autres. Au contraire, les intercommunalités sont ramenées à une plus simple représentation. Un budget prévisionnel a été fixé entraînant un coût par habitant inférieur à ce qu'il était lors de la gestion par le SMAEMV. Le parc ne coûtera pas plus cher et ne constituera pas une strate administrative de plus. Le SMAEMV va disparaître au profit du syndicat mixte de

gestion du PNR. La mutualisation va permettre à ce dernier d'attirer les subventions d'investissement en provenance de l'Europe et de l'Etat. D'ores et déjà, la Région et le Département s'engagent fortement pour le Ventoux, notamment à propos du devenir de nos stations de ski Sud et Nord, du réaménagement du sommet, de la réhabilitation du chalet Manin, etc. Comment financerions-nous la mise aux normes des remonte-pentes, le remplacement de la dameuse ? La commune est incapable d'y faire face ! Nous ne pouvons plus rester seuls pour protéger cette montagne emblématique.

Alors que penser d'un référendum réclamé par l'opposition municipale ?

La position du Conseil Régional est sans équivoque. La région Sud PACA et son président, Renaud MUSELIER souhaite mettre en place le parc du Ventoux par adhésion de tous les Conseils municipaux des communes du périmètre. Le Conseil départemental et son président, Maurice CHABERT sont sur la même ligne. 38 communes du périmètre (ce n'est qu'une question de temps pour la 39^{ème} !) sont également partantes. Cet engagement unanime permet d'envisager une Maison du Parc financée par la Région et qui sera vraisemblablement installée au Moustier, à Bédoin avec une vingtaine d'emplois permanents sur la commune. Avec un environnement qui a totalement été modifié par l'engagement de la Région Sud PACA, comment imaginer que la commune de Bédoin se singularise et s'isole en organisant un référendum ? Cela pouvait se justifier il y a 6 ou 7 ans alors que le parc était loin de faire l'unanimité. C'est désormais dépassé. Nous devons nous adapter à ce nouvel environnement. **Il n'y aura donc pas de référendum à Bédoin. Après une nouvelle consultation du Conseil National de Protection de la Nature, la majorité municipale, forte de votre confiance, va le soutenir.**

Au village, les travaux d'aménagement continuent par ailleurs : la route du Ventoux sera réhabilitée provisoirement cet été avant reprise des travaux en septembre. De nouveaux parkings sont mis à disposition route de Malaucène, chemin de la Montagne (parking des Lavandes) et le nouveau parking public situé devant la résidence Saint-Marcellin (parking des Cerisiers), vont compléter les capacités d'accueil de notre village. Nous vous souhaitons un bel été,

LUC REYNARD, MAIRE DE BÉDOIN ET LE CONSEIL MUNICIPAL



ÉTAIENT PRÉSENTS : Luc REYNARD, Jean-Marc PETIT, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Denis FORT, Pierre COLIN, Janine TREVILY, Michèle MASSENDÈS, Chantal BLANC, Joël CHARBONNEL, Michel DELL'INNOCENTI, Jean-Louis RIBAS, Vincent POUILLAUDE, Morgane CHAPOT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

PROCURATIONS : Blandine RASSELET en faveur de Jean-Marc PETIT, Nathalie REYNARD en faveur de Colette LECLERCQ

Préambule : approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2019. Unanimité.

Jean-Marc PETIT a été désigné comme président de séance en l'absence du Maire durant les 6 premières délibérations qui traitent des comptes de gestion et comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal.

1 / BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE : COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et se trouve en concordance avec le compte administratif établi par la commune. Il fait ressortir les résultats suivants :

- Section d'investissement : déficit de 26 702 €
- Section de fonctionnement : excédent de 123 711 €

Il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion. Unanimité.

2 / BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif est établi par la commune. Il rend compte des résultats de l'exercice courant et permet de comparer les réalisations au regard des prévisions. Il est conforme au compte de gestion.

La section de fonctionnement présente un résultat définitif excédentaire de 123 711 €.

La section d'investissement présente un résultat de clôture déficitaire de 26 702 €. Le besoin de financement s'élevant à 17 324 € pour couvrir les dépenses engagées, le résultat définitif de la section est un déficit de 44 026 €. Il est proposé au Conseil d'approuver le compte administratif. Unanimité.

3 / BUDGET ANNEXE CAMPING PISCINE : COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et se trouve en concordance avec le compte administratif établi par la commune. Il fait ressortir les résultats suivants :

- Section d'investissement : excédent de 231 441 €
- Section de fonctionnement : excédent de 131 033 €

Il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion. Unanimité.

4 / BUDGET ANNEXE CAMPING PISCINE : COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif est établi par la commune. Il rend compte des résultats de l'exercice courant et permet de comparer les réalisations au regard des prévisions. Il est conforme au compte de gestion.

La section de fonctionnement présente un résultat définitif excédentaire de 131 033 €. La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de 231 441 €. Le besoin de financement s'élevant à 260 810 € pour couvrir les dépenses engagées, le résultat définitif de la section est un déficit de 29 368 €. Il est proposé au Conseil d'approuver le compte administratif. Unanimité.

5 / BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et se trouve en concordance avec le compte administratif établi par la commune. Il fait ressortir les résultats suivants :

- Section d'investissement : excédent de 145 620 €
- Section de fonctionnement : excédent de 2 035 148 €

Il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion. 18 pour. 3 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI. 1 abstention : Carole PERRIN.

6 / BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif est établi par la commune. Il rend compte des résultats de l'exercice courant et permet de comparer les réalisations au regard des prévisions. Il est conforme au compte de gestion.

La section de fonctionnement présente un résultat définitif excédentaire de 2 035 148 €. La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de 145 620 €. Compte tenu du besoin de financement de 890 406 € pour couvrir les dépenses engagées, le résultat définitif de la section est un déficit de 744 786 €. Il est proposé au Conseil d'approuver le compte administratif.

17 pour. 3 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI. 2 abstentions : Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

7 / BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Il est proposé au Conseil d'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture, soit :

- une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, (44 026 €) est affectée en recette d'investissement pour couvrir le besoin de financement des dépenses en-

gagées. Le solde, (79 684 €) est affecté en recette de fonctionnement.

- le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement, (26 702 €) sera repris en dépenses à la section d'investissement.

Unanimité.

8 / APPROBATION DU BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE 2019

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2019 qui se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement :

- section de fonctionnement : 194 824 €
- section d'investissement : 147 526 €

Unanimité.

9 / BUDGET ANNEXE CAMPING PISCINE : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Il est proposé au Conseil d'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture, soit :

- une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, (44 465 €) est affectée en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement des dépenses engagées, (260 810 €) et le remboursement du capital et de la dette, (15 096 €). Le solde, (86 568 €) sera inscrit en recettes de fonctionnement.

- le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement, (231 441 €) sera repris en recettes à la section d'investissement.

Unanimité.

10 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CAMPING PISCINE TENNIS 2019

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2019 qui se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement :

- section de fonctionnement : 437 988 €
- section d'investissement : 403 471 €

19 pour. 4 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN.

11 / BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Il est proposé au Conseil d'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture, soit :

- une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, (807 468 €) est affectée en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement des dépenses engagées, (890 406 €) et le remboursement du capital et de la dette, (62 682 €). Le solde, (1 227 680 €) sera inscrit en recettes de fonctionnement.

- le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement, (145 620 €) sera repris en recettes à la section d'investissement.

Unanimité.

12 / VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Au niveau du département de Vaucluse, les taux moyens communaux sont de 23,46 pour la taxe d'habitation, de 23,13 pour la taxe sur le foncier bâti et de 55,86 pour la taxe sur le foncier non bâti.

Il est proposé au Conseil de maintenir les taux des trois taxes pour 2019 à savoir :

- taxe d'habitation : 12,40%
- taxe sur le foncier bâti : 21,37%
- taxe sur le foncier non bâti : 38,77%

19 pour. 4 abstentions : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN.

13 / APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2019 qui se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement :

- section de fonctionnement : 4 811 673 €
- section d'investissement : 5 634 018 €

18 pour. 5 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

14 / AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

AP : Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité inscrit la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporte le solde d'une année sur l'autre. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter par son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

CP : ils correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section s'apprécie en fonction des seuls crédits de paiement.

Deux opérations s'inscrivent dans ce cadre pluriannuel :

- la Romanité avec la réhabilitation et la transformation de l'ancienne caserne des pompiers en espace d'accueil touristique et culturel et la préservation et la mise en valeur de la villa des Bruns,
- les travaux de restauration de l'église, (voir délibération 17 septembre 2018)

Il est proposé au Conseil d'approuver l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la restauration de l'église et à la Romanité.

17 pour. 5 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

15 / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de 8 500 € au CCAS.

Blandine RASSELET ne prend pas part au vote. 17 pour. 1 contre : Patrick CAMPON. 3 abstentions : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI.

16 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

4 000 € à la coopérative des écoles, 13 000 € à la MJC, 6 000 € à la MSAP, 13 000 € à Ventoux Sud Football Club, 4 810 € au centre des œuvres sociales du personnel de la mairie, 15 580 € à l'Association de Développement Touristique, Sportif et Culturel du Mont Ventoux et 5 850 € à 24 autres associations domiciliées dans la commune. Il s'agit au total, d'un montant de 62 240 €.

Dominique ROUYER, Michèle MASSENDES et Patrick ROSSETTI ne prennent pas part au vote. Unanimité.

17 / ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2018

La loi oblige les municipalités à produire un état récapitulatif des opérations de cessions et acquisitions qui ont fait l'objet d'une délibération au cours de l'exercice 2018. Cet état fait ressortir :

- Droit de préemption urbain : aucune préemption n'a été réalisée alors que 95 intentions de vendre ont été déposées en mairie,
- Expropriation : aucune procédure de déclaration d'utilité publique n'a été engagée en 2018,
- Acquisitions amiables : 7 acquisitions amiables ont été votées,
- Cessions : 4 ont été décidées par le Conseil,
- Incorporation de biens vacants sans maîtres : 12 parcelles ont été incorporées.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'état de cessions et acquisitions 2018. Unanimité.

18 / TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LA FÊTE NATIONALE ET LA FÊTE VOTIVE

Il est proposé au Conseil d'appliquer à chaque manège, stand ou attraction le tarif des commerçants non sédentaires c'est-à-dire 1,80 € le mètre linéaire. De plus, un forfait « électricité » de 2,50 € par jour est appliqué pour chaque manège. Unanimité.

19 / BANQUET VILLAGEOIS : RÉGIE TEMPORAIRE MIXTE ET TARIFS DU REPAS

Cette manifestation se déroulera le 14 juillet place de la République. Il est proposé au Conseil d'approuver la création d'une régie temporaire de recettes qui fonctionnera du 13 mai au 22 juin et de fixer le prix des repas à 25 € pour les adultes et 10 € pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus. Unanimité.

20 / SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION VAUCLUSIEN (SEV) : CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU MONT VENTOUX

Les travaux seront effectués à l'automne 2019 par le SEV. Il s'agit d'enfouir les réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public. La part communale s'élèvera à 20 438 € HT.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature de la convention. Unanimité.

21 / CONSTRUCTION DE LA SALLE DES SPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

En septembre 2018, le Conseil a validé l'avant-projet définitif établi à 600 473 € HT et un fonds de concours de 120 000 € a été accordé par de la CoVe. Il est proposé au Conseil d'autoriser la municipalité à solliciter l'état via la DETR pour un montant de 200 000 €. Unanimité.

22 / GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA RECONSTRUCTION DE L'EHPAD : ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2019-037 DU 13 MARS 2019

A la demande de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) il est nécessaire de représenter au Conseil la délibération accordant une garantie d'emprunt pour la reconstruction de l'EHPAD afin de respecter le formalisme exigé. Il est proposé au Conseil d'accorder sa garantie à hauteur de 30%, les conditions restant inchangées.

17 pour. 4 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN. 1 abstention : Patrick CAMPON.

23 / ACQUISITION FONCIÈRE : PARCELLE CADASTRALE SECTION F N° 3054

Les propriétaires de la parcelle F N° 1612 ont donné leur accord pour céder une bande de terre afin de réaliser les travaux d'élargissement de la voie communale longeant le stade. En contrepartie, la commune s'est engagée à réaliser un mur de clôture sur les limites communales de la nouvelle parcelle générée, d'une superficie de 42 m². Il est proposé au Conseil d'acquérir la parcelle F N° 3054 à l'euro symbolique. Unanimité.

24 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil d'approuver le recrutement de personnels temporaires pour faire face à la saison touristique, deux postes d'adjoints techniques pour l'entretien, deux postes d'administratifs pour l'accueil, deux postes de maîtres-nageurs et quatre postes de surveillants de baignade.

Unanimité.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Luc REYNARD, Jean-Marc PETIT, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Denis FORT, Nathalie REYNARD, Pierre COLIN, Janine TREVILY, Michèle MASSENDÈS, Christiane MAHLER, Chantal BLANC, Joël CHARBONNEL, Jean-Louis RIBAS, Vincent POUILLAUDE, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

PROCURATIONS : Michel DELL'INNOCENTI en faveur de Joël CHARBONNEL, Morgane CHAPOT en faveur de Béatrice ROUX.

PRÉAMBULE : approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2019. Unanimité.

1 / ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La société « GENERALE DU SOLAIRE » a signé une promesse de bail avec la société « SIBELCO » pour louer un terrain d'une superficie de 4,3 ha sur le site de l'ancienne carrière des Cros afin d'installer une centrale solaire d'une capacité de 3,5 MWc. La commune est concernée par cette opération privée si elle se réalise, en ce sens qu'il faudra préalablement mettre le PLU en compatibilité.

Pour ce faire, la procédure de déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU est la plus adaptée. Une concertation préalable sera volontairement conduite afin d'associer les habitants à l'élaboration du projet. Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'initiative de M. le Maire d'engager la procédure.

17 pour. 5 abstentions : Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

2 / CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION F N° 203

Cette parcelle de terrain à bâtir de 135 m² était entrée dans le patrimoine communal au titre des biens vacants sans maître en 2016. Il est proposé au Conseil de la céder au propriétaire riverain, M. Jean-Camille RAYMOND, au prix de 15 000 € conformément à l'évaluation des Domaines. Unanimité.

3 / COCADIS : CESSION DU DROIT AU BAIL DU CHALET CADASTRÉ SECTION AB N° 42

M. Loïc RAVAUTE sollicite l'autorisation de la commune de céder son chalet cadastré section AB N° 42 à M. Lionel YVROUX et de transférer le droit au bail correspondant. Il est proposé au Conseil de donner un avis favorable à ce projet de vente. Unanimité.

4 / COCADIS : CESSION DU DROIT AU BAIL DU CHALET CADASTRÉ SECTION AB N° 52

Mme Nicole MILANESI sollicite l'autorisation de la commune de céder son chalet cadastré section AB N° 52 à Mme Fanny AUBAN et de transférer le droit au bail correspondant. Il est proposé au Conseil de donner un avis favorable à ce projet de vente. Unanimité.

5 / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DE LA ROUTE DU MONT VENTOUX (RD 974) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

La commune et le département ont engagé un partenariat pour réaliser lesdits travaux pour un montant de 697 353 € HT avec une participation communale de 405 282 € HT. Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 21 000 € au titre de la répartition des amendes de police. Unanimité.

6 / MISE EN VALEUR DU PAVILLON DE ROLLAND : CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Compte tenu du succès de la campagne de mécénat en faveur des vitraux de l'église, la municipalité envisage un nouveau partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour contribuer au financement des travaux de mise en valeur du pavillon de Rolland dont le coût s'élève à 125 000 €. Il est proposé au Conseil de présenter un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine pour l'opération « mise en valeur du pavillon de Rolland ». Unanimité.

7 / RESTAURATION DES ANGES ADORATEURS : CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Compte tenu du succès de la campagne de mécénat en faveur des vitraux de l'église, la municipalité envisage un nouveau partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour contribuer au financement des travaux de restauration des deux Anges adorateurs de l'église Saint-Pierre qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la DRAC en vue de leur inscription au titre des monuments historiques. le coût de la restauration s'élève à 19 860 € HT. Il est proposé au Conseil de présenter un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine afin de récolter un montant de 15 000 €. 21 pour. 1 contre : Patrick CAMPON.

8 / CONSTRUCTION D'UN PRÉAU À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (SIPL)

La mise aux normes des WC extérieurs, exigée par la réglementation relative à la mise en accessibilité des bâtiments ouverts aux publics, a eu pour conséquence de réduire significativement la surface de préau. La municipalité envisage de construire sur la zone d'espaces verts non utilisée de cette même cour, un préau d'environ 65 m². L'étude de faisabilité a été confiée au cabinet d'architectes « Eco-Archi » qui a chiffré le montant des travaux à un montant de 97 155 € HT. Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à présenter une demande de subvention de 48 577 € (50%) à la préfecture au titre du SIPL. Unanimité.

9 / SYNDICAT D'ÉNERGIE VAUCLUSIEN (SEV) : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES

Les bornes de recharge seront installées et exploitées par le SEV sur le nouveau parking dit « les Cerisiers » jouxtant la résidence Saint-Marcellin. Il convient d'autoriser le transfert de cette compétence au SEV. Unanimité.

10 / AVENANT À LA CONVENTION PASTORALE GAEC MONTAGARD-FERRER

Il s'agit d'autoriser la prolongation de la convention de pâturage dont bénéficie le GAEC MONTAGARD-FERRER jusqu'au 31/12/2019 dans l'attente du prochain plan d'aménagement forestier 2018-2037. Unanimité.

11 / COVE : FONDS DE CONCOURS 2019

Le fonds de concours 2019 versés par la CoVe à la commune s'élèvent à 151 293 € (+ 2,51 %). Il est destiné à financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement liées à des équipements communaux et inscrites au budget. Le Conseil sera appelé à se prononcer sur son affectation. Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à percevoir le fonds de concours alloué par la CoVe et s'élevant à 159 293 €. Unanimité.

12 / FÊTE DU VIN ET DE LA BIÈRE : APPROBATION DES TARIFS

La traditionnelle fête des AOC Ventoux se tiendra désormais à Carpentras. Dans le cadre de la valorisation des productions locales, la municipalité a décidé d'organiser

une fête des vins et de la bière qui se tiendra le 21 juillet prochain. Les exposants sont appelés à payer un droit de place. Il est proposé au Conseil d'approuver le tarif de 1,80 € le mètre linéaire, le même que celui du marché hebdomadaire. Unanimité.

13 / SÉJOURS ÉTÉ 2019 : APPROBATION DES TARIFS

L'accueil collectif de mineurs, « les Aventuriers du Ventoux » propose 4 séjours durant l'été :

- Bivouac aventure pour les adolescents de 11 à 15 ans : du 1 au 4 juillet,
- Stage de poney pleine nature pour les 6-9 ans : du 8 au 12 juillet,
- Séjour sport nature inter centre pour les 8-12 ans : du 22 au 26 juillet,
- Des nuitées maternelles pour les 3-6 ans : du 1 au 2 août.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Ils sont plus élevés lorsque l'enfant n'habite pas à Bédoin. Les séjours sont annulés en cas de faible participation. Voir sur le site Internet de la mairie. Unanimité.

14 / BUDGET ANNEXE CAMPING PISCINE TENNIS 2019 : DÉCISION MODIFICATIVE

Il s'agit de prévoir des crédits au chapitre « dépôt et cautionnement », ligne non prévue au budget primitif. Unanimité.

15 / CONVENTION DE DÉPÔT ET DE VENTE DE PAIN ET DE VIENNOISERIES AU CAMPING MUNICIPAL

La municipalité souhaite apporter un service supplémentaire aux campeurs et compte lancer un avis de consultation pour mettre en place un dépôt de pains et viennoiseries. Unanimité.

16 / PERSONNEL COMMUNAL : ASTREINTES

Lors de délibérations du 15 décembre 2014 et 23 octobre 2017, le Conseil municipal a mis en place un régime d'astreintes pour la police municipale puis les services techniques. Il est proposé aujourd'hui de le généraliser à l'ensemble des services. Unanimité.

17 / PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFETIFS, EMPLOIS PERMANENTS

Six agents peuvent bénéficier d'un avancement. Il s'agit de supprimer leur poste actuel et de créer les postes au niveau de grade correspondant à leur promotion. Unanimité.

18 / PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, EMPLOIS NON PERMANENTS

Avant la période de l'été, la municipalité recrute des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire de l'activité, trois postes d'adjoints techniques pour le camping et un poste d'adjoint technique pour le pôle Enfance Jeunesse. Unanimité.

19 / MOTION DE SOUTIEN À L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Alerté par les agents de l'ONF à propos de la situation critique de leur établissement en raison des suppressions de postes projetées, il est proposé au Conseil de soutenir une motion prévoyant la fin des suppressions de postes, la garantie du statut de fonctionnaire assermenté des agents de l'ONF et le maintien du régime forestier et de la gestion des forêts publiques par l'office. Unanimité.

20 / OPPOSITION À L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Le budget 2019 de l'ONF intègre cette mesure auxquels se sont opposés les représentants des communes forestières lors du dernier Conseil d'Administration (CA) de cette institution. Ces derniers considèrent que la mesure produirait un effet négatif sur la trésorerie des communes compte tenu du décalage d'encaissement qui en résulterait. Il est proposé au Conseil de refuser l'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF. Unanimité.

21 / TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES ANNÉE 2020

Il est procédé au tirage au sort durant le Conseil municipal. Sont désignés :

- CHANVILLARD Gilbert,
- CHIVAS Solange,
- DAUBERTE Pascal,
- GERBAUD Valérie,
- MARCELLIN Jean-Claude,
- REY Amélia.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

L'enregistrement des débats est disponible sur le site internet de la commune : www.bedoin-mont-ventoux.fr



Jas du Mourre

LES TRAVAUX



1 Eglise Saint-Pierre

Les travaux ont commencé sur le campanile, le clocher et ses façades ainsi que sur la façade ouest.

Cela consiste en la suppression des végétaux parasites, le décroustage des enduits, le remaillage des fissures, le remplacement des pierres de taille qui le nécessitent, le rejointoiement des maçonneries à la chaux et la réfection des couvertures des chapelles en usant de pratiques identiques à l'origine (dépose des tuiles, dépose des dalles de couverture en pierre de taille puis repose des dalles sur une membrane d'étanchéité). La cloche du campanile est en partance pour Strasbourg où l'entreprise Azur Carillon va entreprendre sa restauration. Son poids est de 150 kg et les inscriptions suivantes sont gravées dans le métal : 1771 HORIOT.N.T. Selon les représentants d'Azur Carillon, cela signifie que notre cloche a été fabriquée en 1771 par l'entreprise HORIOT. Nous n'entendrons plus la sonnerie des heures pendant une bonne partie de l'été. Par ailleurs, l'ossature du campanile sera également déposée, restaurée puis reposée. Il en va de même pour la girouette qui couronne le clocher.

Les deux cloches principales ont été déposées et stockées sur les appuis des ouvertures afin de recréer leurs supports. À l'intérieur de la chambre des cloches,

sont prévus des travaux de confortement pour assurer la stabilité de chacune d'elles dont le poids dépasse la tonne.

Les nouveaux supports en bois de chêne occasionneront un déplacement des cloches vers l'intérieur du clocher pour conserver une sonnerie à la volée, ce déplacement permettra alors la pose d'un grillage anti-pigeons.

Les deux ouvertures du clocher (ouest et nord) non pourvus de cloches seront équipées d'abat-sons. Le clocher sera ceinturé par des sangles en fibre de carbone pour remplacer un tirant périmétrique métallique oxydé et sectionné par endroits.

Le 14 mai, vers 21h30, les élus ont été invités par l'architecte Corrado de GIULI MORGHEN et M.BRES de l'entreprise BRES à choisir le nombre de spots et la température de couleur qui éclaireront le campanile. Le choix s'est fixé sur 8 points lumineux de 5W répartis au pied du campanile sur le pourtour du terrasson. **La couleur choisie à l'unanimité est une couleur chaude de 3.000 Kelvins. Cette couleur restituera une ambiance à l'ancienne et détachera nettement le campanile et son ossature métallique.** Sera ajouté un éclairage à l'intérieur des baies de la chambre des cloches afin de faire ressortir le clocher dans la nuit et de le rendre majestueux de loin. Un deuxième essai aura lieu après le démontage de l'échafaudage en septembre. En effet celui-ci empêchait une vision parfaite lors des premiers essais.

2 Salle des sports

La consultation des entreprises a eu lieu en fin d'année 2018 pour la construction de la salle des sports dont nous vous donnions les caractéristiques dans le Passadou de novembre 2018.

Lors de cette première mise en concurrence, un lot s'est trouvé sans réponse : le lot étanchéité. Par ailleurs, un autre lot a été infructueux : le lot ossature bois, bardage, couverture.

Les services communaux ont relancé une procédure. Les 2 lots ont reçu une réponse et les marchés ont alors été notifiés. Malheureusement, le patron de l'entreprise MARCHAND titulaire du lot ossature bois, bardage, couverture, vient de nous annoncer qu'à son grand regret il ne pourra pas assurer son chantier.

Nous sommes contraints de relancer une procédure pour ce lot et nous nous excusons par avance du retard pris pour cette construction que nous souhaitons livrer aux sportifs pour la fin de cette année. **Rappelons que le choix de l'ossature bois avait été fait dans la perspective d'un agrandissement intégrant notamment des vestiaires neufs en remplacement des vestiaires actuels.**

Dominique ROUYER



3 Maison de retraite et maison de santé

Les réunions de chantier se déroulent tous les mardis matin. A ce jour, le calendrier est parfaitement respecté et les délais maîtrisés. La livraison des deux bâtiments est toujours prévue pour la fin de l'année ou au tout début de l'année 2020. Les professionnels de santé s'installeront donc dans la maison de santé pluri-professionnelle dans le courant du premier trimestre 2020.

4 Inauguration des travaux à la piscine municipale

Le 15 juin dernier, en présence de M. le Maire, Luc REYNARD, de Jacqueline BOUYAC, conseillère régionale, de Max RASPAIL conseiller départemental, de Ghislain GRICOURT, maire de Saint-Pierre de Vassols et représentant Guy REY, président de la CoVe, de nombreux élus et de citoyens de Bédoin et d'ailleurs, ont inauguré les travaux de mise aux normes d'accessibilité du camping et de la piscine.

Cette inauguration est l'occasion d'expliquer les objectifs poursuivis par la municipalité à travers ces nouveaux équipements.

Deux objectifs :

1 - Respecter les normes d'accessibilité

Il s'agissait de réaliser les aménagements nécessaires pour rendre la piscine et le camping accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). C'est ainsi que nous avons dû construire une rampe facilitant l'accès de la piscine aux terrasses, déplacer l'accueil de la piscine, aménager des sanitaires, prévoir des emplacements réservés aux PMR. Ces travaux ont coûté 219 029 € TTC et ont bénéficié d'un fonds de concours de la CoVe de 12 500 €. Il fallait dépenser cet argent ou fermer le camping et la piscine. La municipalité a décidé de pérenniser ces équipements, et ainsi de les mettre aux normes légales. Ils sont d'ailleurs inscrits dans la planification obligatoire de la commune pour les années 2016 à 2021 pour un montant de 1,2 millions €.

2 - En finir avec la fatalité du déficit de la piscine

La piscine municipale est déficitaire comme toutes les piscines municipales. La nôtre perd entre 20 et 30 000 € par an car il n'est pas possible de faire payer les entrées au coût réel (au contraire l'entrée est gratuite pour les enfants scolarisés à Bédoin et demi-tarif pour les plus de 11 ans). Les piscines sont déficitaires parce que leur ouverture au public nécessite la présence de maîtres nageurs et surveillants de baignade pour répondre aux normes de sécurité (13 250 € par mois !). Ce sont ces charges qui plombent les résultats. Lorsque les piscines ne sont pas ouvertes au public, les normes de sécurité relatives à la surveillance ne s'appliquent pas.

Les élus, tous les élus, qui se sont succédés depuis plus de 20 ans ont toujours été conscients de ces difficultés financières. Afin de ne pas trop pénaliser les comptes de la commune, ils ont d'une part créé un budget annexe «camping-piscine» pour permettre à la piscine de se «renflouer» avec le camping et d'autre part, limiter les périodes d'ouverture de la piscine. **Ainsi la piscine est ouverte du 15 juin au 31 août. La municipalité actuelle entend ne pas remettre en cause la décision des élus précédents. C'est ainsi que la période d'ouverture tous publics reste fixée du 15 juin au 31 août.**

Mais nous ne nous satisfaisons pas de ce déficit annuel qui impose au budget principal de subventionner la piscine à hauteur de 30 à 40 000 € par an. A l'heure où nous devons faire des économies, la piscine constitue un pôle de perte que nous pouvons éviter. Comment ? Puisqu'il n'est pas possible de majorer le prix des entrées de la piscine, diminuons nos coûts de fonctionnement et développons l'activité du camping pour générer davantage de résultats. Faisons contribuer les campeurs ! C'est là que le couple camping-piscine voulu par les municipalités précédentes prend tout son sens.



- Diminuons nos coûts de fonctionnement :

C'est également l'objet de cette inauguration, la mutualisation de l'accueil : nous avons vu que l'accueil des campeurs n'était pas aux normes. Il n'est pas possible de l'aménager sans démolir le chalet ce qui reviendrait plus cher. En créant un seul point d'entrée pour les campeurs et les baigneurs, nous économisons un emploi de saisonnier à plein temps. Ces travaux en grande partie obligatoires pour respecter les normes d'accessibilité ont coûté 99 852 € TTC.

- Développons l'activité du camping :

De fait, l'objectif est donc d'équilibrer les comptes du pôle camping-piscine à l'horizon 2021. D'ores et déjà, nous œuvrons dans ce sens puisque la subvention 2019 a été abaissée à 20 000 €. Pour ce faire, il faut fidéliser les anciens campeurs et en attirer de nouveaux en créant de nouveaux services, en ajoutant de nouvelles prestations. Les écolodges, la fourniture de draps, les mobiles-home, le dépôt de pain, etc. en sont autant d'exemples d'ores et déjà mis en place. Reste la question du faible taux d'occupation dans la première quinzaine de juin et en septembre qui s'explique par la fermeture de la piscine, alors que nos campeurs vont chez nos concurrents dont la piscine est ouverte et fonctionne sans surveillance donc à faible coût (concurrence loyale mais inégale). **Ouvrir la piscine à tous les publics, c'est accroître les déficits. En revanche, ne l'ouvrir que pour les campeurs permet de booster les résultats sans engendrer de dépense supplémentaire. C'est ce que nous avons fait.**

Votre municipalité a fait le choix d'équilibrer les comptes du pôle camping-piscine en 2021 car il n'y a aucune raison pour que cet équipement crée un appauvrissement de la commune. Si les résultats deviennent positifs grâce aux campeurs, nous ferons d'autres choix mais nous faisons d'abord celui de l'équilibre des comptes.

Denis FORT
Colette LECLERCQ



INFos Générales

1 Vandalisme

Le 16 avril dernier, pour la seconde fois en moins d'un an, le jas de Perrache a été vandalisé. Les tuiles ont été jetées au sol pour les briser et la cabane du berger qui sert d'abri pour les randonneurs a été taguée. Plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

2 Nos amis les animaux

Régulièrement, nous constatons encore trop de déjections dans le centre du village. Nous rappelons que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Il en va de l'hygiène et de la salubrité. Merci de respecter les autres ! Deux poubelles destinées à recevoir les déjections canines sont installées place de la Vigneronne et place de la République. Il s'agit d'un dispositif complet comportant notamment des sacs en plastique.

3 Stationnement

Véhicules stationnés devant les containers (bouteilles, cartons, etc.) : ils sont encore trop nombreux malgré une signalisation claire et visible. Cela occasionne une gêne aux divers services de la Cove qui n'arrivent pas à accéder correctement aux containers. Le ramassage normal s'en trouve désorganisé. Dans ce cas, il s'agit d'un stationnement gênant (article R417-10 du code de la route) contravention de 2^{ème} classe, amende forfaitaire de 35 euros, amende majorée de 75 euros, aucun point n'est retiré du permis de conduire. L'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites après injonction des agents.

Emplacements réservés aux livraisons : nous arrivons en période estivale propice à de fréquentes livraisons. Merci de bien vouloir respecter les emplacements prévus à cet effet.

Stationnement très gênant (article R417-11 du code de la route) : depuis le 30 juin 2015, les arrêts et stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des stationnements très gênants avec une amende à

135€ (classe 4). Exemple : une place pour les personnes à mobilité réduite. De plus, il est à noter que la cour de Cassation a jugé dans un arrêt du 20 juin 2017 qu'il n'était pas possible de se garer sur la voie publique devant son propre garage. L'amende est alors de 135€ (classe 4) sur le trottoir et 35€ sur la route (classe 2).

4 Fourrière automobile

Comme dans les éditions précédentes, attention encore trop de Bédouinains laissent leurs véhicules en stationnement le lundi matin (jour de marché). A partir de 06h00, le véhicule devient gênant. (Stationnement désigné par arrêté 35 euros + 117 euros de fourrière automobile tarif réglementé).

5 Emploi du feu dans le Vaucluse

Quelques liens utiles :

- www.sdis84.fr : logigramme en couleur précisant les périodes et les modalités du brûlage,
- www.paca.ars.sante.fr : déchets verts, les gestes à adopter afin de ne pas incommoder le voisinage.

6 Elections Européennes

Le 26 mai dernier a eu lieu l'élection des représentants au parlement européen. Les trois bureaux de vote étaient regroupés au centre culturel Hélen ADAM. 1460 électeurs sont venus voter ce dimanche entre 8h et 18h sur 2656 inscrits. Sur 1382 suffrages exprimés (46 blancs et 32 nuls), voici les résultats obtenus par les listes conduites par :

Mme AUBRY Manon	65
M. DE PREVOISIN Robert	0
M. CAMUS Renaud	0
Mme MARIE Florie	0
Mme LOISEAU Nathalie	274
M. TRAORE Hamada	0
M. PHILIPPOT Florian	12
M. ALEXANDRE Audric	1
M. BOURG Dominique	23
M. VAUCLIN Vincent	0
M. LAGARDE Jean-Christophe	17
M. GLUCKSMANN Raphaël	78
M. GERNIGON Yves	1
M. HELGEN Gilles	0

7 Opérations

Tranquillité Vacances :

Afin de garantir la sécurité de votre habitation quand vous partez en vacances, pensez à établir un formulaire auprès du service de Police Municipale qui effectuera des passages réguliers dans votre quartier jusqu'à votre retour. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site internet de la commune.

Michel DELL'INNOCENTI

8 Déchets

Les déchets ménagers et le tri sélectif sont désormais collectés lorsque le mardi ou le jeudi sont des jours fériés sauf Noël et jour de l'An.

Attention aux déchets végétaux : ils ne doivent en aucun cas encombrer les conteneurs verts ou jaunes. Ils peuvent être broyés si vous faites appel au service proposé par la CoVe, ou apportés jusqu'à la déchèterie de Caromb. Les services de la mairie sont attentifs au respect de cette réglementation.

Joël CHARBONNEL

M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	42
Mme CAILLAUD Sophie	0
Mme DELFEL Thérèse	0
Mme ARTHAUD Nathalie	3
M. BROSSAT Ian	21
M. ASSELINEAU François	11
M. HAMON Benoît	30
Mme TOMASINI Nathalie	0
M. BARDELLA Jordan	421
Mme CORBET Cathy Denise Ginette	0
M. SANCHEZ Antonio	0
M. DIEUMEGARD Pierre	2
M. CHALENCON Christophe	0
M. LALANNE Francis	6
M. BELLAMY François-Xavier	121
M. JADOT Yannick	220
Mme THOUY Hélène	33
M. BIDOU Olivier	1
M. PERSON Christian Luc	0
M. AZERGUI Nagib	0

Soit un total de 47,96 % des électeurs inscrits sur la liste électorale de Bédoin. Liste des candidats classée par la prefecture.

VIE A BÉDOIN



La Liberté guidant
le peuple aux barricades
Tableau de Eugène Delacroix



Marianne officielle aux couleurs
de la République sur une carte électorale



Marianne de la mairie de Bédoin

1 Marianne : symbole de la République

Les origines

Dans le chef d'œuvre de Delacroix, devenu un classique de l'art français, la femme coiffée du bonnet phrygien ne s'appelle pas encore Marianne mais constitue déjà cette figure de Liberté, née en 1792, à l'heure de la fondation de la République française.

Représentation allégorique de la République, la Marianne de 1792 constitue plus qu'un emblème, un symbole sans pour autant obtenir une consécration officielle. C'est à partir de la mouvance de 1848 que son nom se répand, mais son triomphe ne sera complet qu'à partir de la III^{ème} République, où elle se coiffe du bonnet phrygien et où ses bustes prendront place dans les mairies et bâtiments publics. Au gré des modes, diverses Marianne se sont imposées. Les premiers bustes affichaient un faciès grec, une coiffe à l'antique ou le bonnet phrygien de la liberté. Adopté par la mairie de Paris en 1880 le modèle s'est figé en un buste de femme au visage calme et jeune, coiffé du bonnet phrygien. Tel le superbe buste de Marianne, adopté par la commune de Bédoin, conçu par le sculpteur Jacques FRANCE en 1882.

Histoire de la Marianne de Bédoin

Le modèle original avait été commandé au sculpteur Paul LECREUX (nom d'artiste : Jacques FRANCE) pour une importante loge maçonnique de la région parisienne. L'œuvre originale particulièrement appréciée et présentée le 24 février 1881 est officiellement adoptée par le Grand Orient de France. Après l'échec définitif de MAC MAHON et de son « parti de l'ordre » en 1881, le parti républicain prend peu à peu le pouvoir à tous les échelons du pays, du Parlement aux petites communes, en passant par les conseils généraux. Les Maçons étant nombreux dans

l'encadrement du parti républicain, l'idée vint de faire réaliser une version de cette Marianne où les attributs et symboles de la « République maçonnique » seraient remplacés pour une version de la « République des communes » qui affiche les trois dates majeures : 1789, 1848, 1870. Une Marianne déclinée en 6 tailles de 30 à 95 cm de haut, en plâtre ou en bronze.

Sous la présidence de Victor HUGO, un « Comité central des bustes de la République » est constitué en 1882 et une active propagande s'engage alors pour diffuser cet « ...admirable buste de la République. Cet emblème fut aussitôt acclamé comme représentant mieux qu'aucun autre précédent, l'image de la République telle que nous la désirons : noble et fière, souriant doucement à ses enfants ». Et cette lettre, abondamment diffusée par le Comité central dans sa circulaire du 31 mars 1882, d'ajouter « ... cet élan, constituera un véritable plébiscite républicain ». Comme le confirme l'historien Maurice AGULHON dans son ouvrage sur les Marianne : "... celle de Jacques FRANCE fut un des bustes de la République les plus populaires. Elle devint l'effigie classique de la démocratie française sous la Troisième République".

Marianne aujourd'hui

Beaucoup de collectionneurs privés possèdent une ou plusieurs Marianne, l'écrivain Pierre BONTE en a possédé jusqu'à 300. A Bédoin, cet artiste peintre Serge GUILLLOU résidant dans le bâtiment de l'ancienne mairie avait, dans l'esprit du lieu, installé en évidence un buste de Marianne, exécuté en terre cuite d'après le modèle d'Angelo FRANCIÀ de 1879 et déniché chez un antiquaire de l'Isle-sur-la-Sorgue. Marianne au foyer

joue ici le rôle de marqueur spirituel, rôle joué dans d'autres maisons par les crucifix, les bustes de NAPOLÉON, de VOLTAIRE, MOZART, PETRARQUE, Saint-ANTOINE, la vierge MARIE ... et que sais-je encore ? Petits bustes ou statuettes de plâtre ou de terre cuite, c'était de coutume ou de convenance et non d'obligation. Et c'est cela qui a préparé le terrain à Marianne.

La tradition du buste anonyme s'est rompue suite à la mode des 'Marianne stars'. Le premier buste du genre fut celui de Brigitte BARDOT, actrice la plus populaire de l'époque. Apparurent ensuite des bustes de Catherine DENEUVE, Mireille MATHIEU, Laetitia CASTA, Sophie MARCEAU, Béatrice DALLE... et d'autres Marianne éphémères aujourd'hui oubliées. Les dessinateurs d'humour n'étaient pas en reste comme le montrent les Marianne impertinentes de Jean EFFEL et Jacques FAIZANT. Une grande liberté d'expression s'exprime également pour la gravure des timbres-poste. Dès 1945, Marianne devient le seul visage des timbres de la République. Marianne se décline dès lors sous la forme de plus ou moins quinze visages différents, depuis le portrait gravé de GANDON à la Libération, jusqu'à un récent timbre qui a représenté le visage de Inna SCHEVCHENKO, la leader des « Femén », une Marianne des temps présents, libertaire en quelque sorte. De nos jours le bandeau qui représente Marianne aux couleurs de la République, sous-titré « Liberté * Égalité * Fraternité – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE » apparaît sur tous les documents officiels et ministériels tels que carte électorale, déclaration d'impôt, contraventions, etc.

Guy PAIROUX



2 MSP : Un nouveau médecin s'installe à Bédoin !

« Je m'appelle Dr Sandrine EMPHOUX et c'est avec grand plaisir que je vous annonce mon installation à Bédoin au premier trimestre 2020 à la Maison de Santé.

Originaire d'Avignon et profondément attachée au Ventoux et sa région, je serai heureuse de mettre à votre disposition mes 25 années de pratique en médecine générale et en gériatrie. Au plaisir de vous rencontrer. »

Nous souhaitons la bienvenue au docteur EMPHOUX qui s'installera dans le cabinet prévu initialement pour Lucie HANSBERGER.

Denis FORT

3 Une nouvelle cave à Bédoin

Lors d'éditions précédentes, nous avons présenté la cave des Vignerons du Mont Ventoux puis les vigneron indépendants implantés dans le village. Il s'agit de faire de même pour « Terre de GHAYA » dont les locaux ont été inaugurés le 13 avril dernier. Monsieur GHAYA nous a ainsi ouvert ses portes afin de nous faire découvrir ses vins et ses méthodes de vinification. Aujourd'hui, il nous reçoit avec sa fille Coralie.

Après avoir travaillé chez un pépiniériste au poste de chef du personnel et dans différentes caves, le propriétaire reprend l'exploitation familiale de sa belle-famille en 2008. Pendant plusieurs années il restructure le vignoble puis il décide d'ouvrir sa propre cave. Les travaux débutent en 2016.



Tous les process sont entièrement pensés pour prendre en compte le développement durable : l'implantation de la cave au nord pour un contrôle écologique des températures, l'eau de pluie récupérée et réutilisée pour les toilettes et le lavage des sols, l'espace de vinification semi enterré afin de garder la fraîcheur de la terre et ce sans climatisation.

Les vignes se trouvent sur la commune de Bédoin : Saint-Blaise, le Limon et les contrebass du mont Ventoux. 30 hectares sont exploités avec un terroir varié, caillouteux, sableux, argileux et un encépagement diversifié (une dizaine de cépages).

Le chef d'exploitation travaille en agriculture raisonnée. Une transition vers le label HVE (Haute valeur environnementale) est en cours, le but étant de réduire au maximum l'empreinte carbone.

Avec sa fille, il choisit de vinifier à l'ancienne en travaillant naturellement selon une méthode gravitaire, moins traumatisante pour le raisin et qui permet au jus de s'écouler en évitant le pétrissage et les phénomènes de surpression. Le raisin rouge est foulé puis versé directement dans les cuves. Les blancs et les rosés sont foulés puis pressés. Le jus obtenu, coule directement dans les cuves, le tout sans pompage.

Le vin est mis en bouteille, bouchonné, étiqueté et emballé directement à la propriété. Pas de transport : tout se fait directement à la cave, dans le respect de l'environnement. La cave nous accueille 7 jours sur 7 de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h30. Tél. 06 86 01 10 09

Christiane MAHLER

4 Résidence Saint-Marcellin

La dernière tranche de 18 logements sociaux quartier Saint-Marcellin a donné lieu à la réunion de la commission d'attribution les 4 et 18 juin dernier. 17 appartements (8 T2, dont 4 en rez-de-chaussée, 4 T3 et 5 T4 ont été attribués à 14 familles résidant à Bédoin et 3 de communes voisines. Le 18^{ème} n'a pas été attribué. La remise des clefs est prévue le 23 juillet.

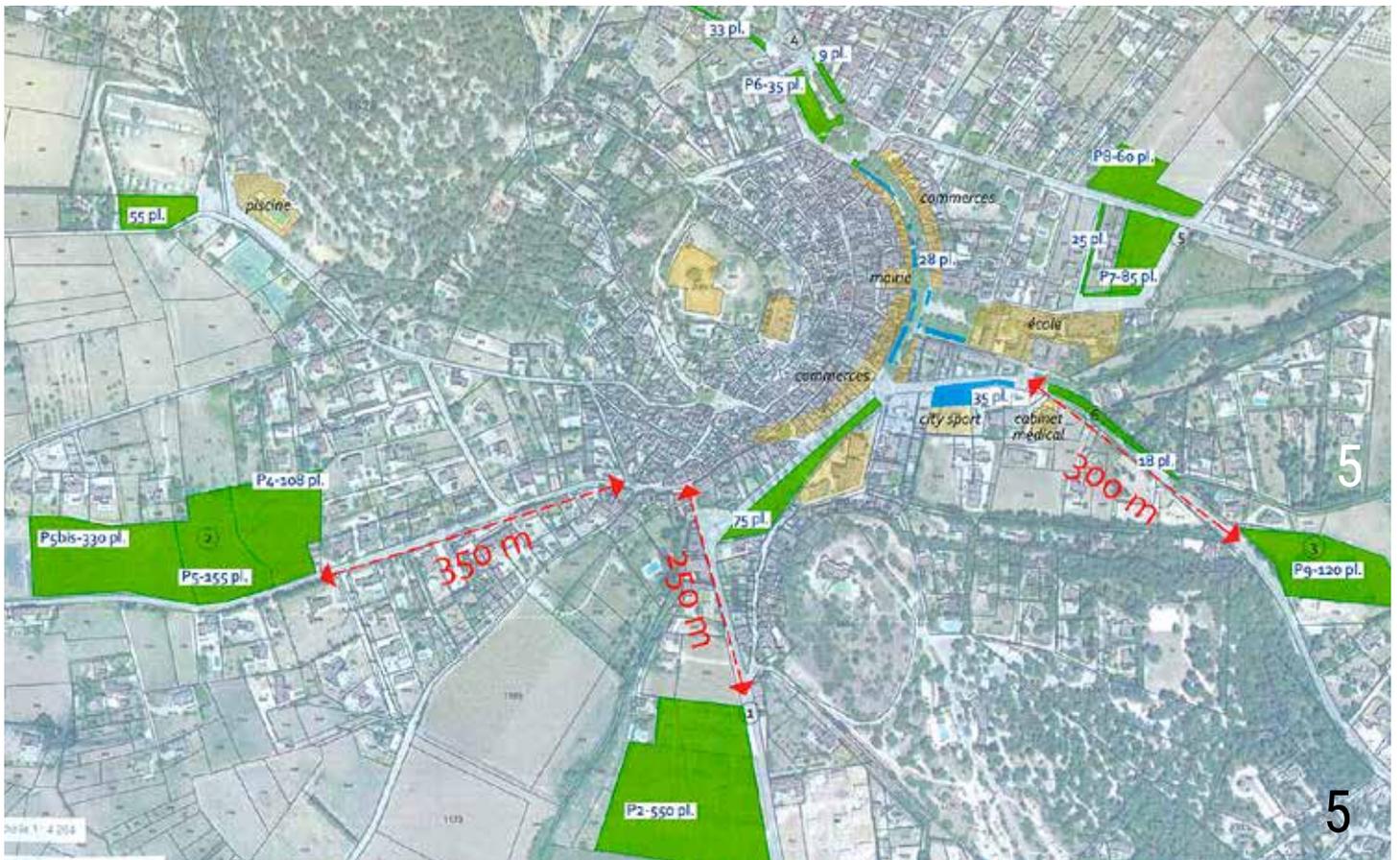
La création de ces logements sociaux à Bédoin était indispensable pour la population du village qui peine à trouver des locations à prix convenable. Mais rappelons également que les logements sociaux procèdent du respect par la commune de ses obligations au terme du plan local d'habitat (P.L.H) mis en place par la CoVe. L'environnement législatif a en effet été modifié par les Lois LAMY, ALURE et ELAN qui fait référence au rôle des intercommunalités en matière de politique de peuplement et de mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Béatrice ROUX

5 Les parkings de Bédoin

L'occupation des parkings à Bédoin est un sujet donnant lieu à des discussions interminables. Un certain nombre de places existait déjà et nos efforts ont porté sur des acquisitions foncières proches permettant un accès rapide au cœur du village.

Ainsi nous avons acquis successivement les terrains : SCANO BLANC AUZIAS route de Carpentras, P2 : 550 places, PORTAL près de l'école, parking Saint-Marcellin : 94 places,



TROUSSE - BERTRAND, parking les Cerisiers : 66 places. Récemment les terrains GOBELIN chemin de la Montagne, parking des Lavandes, non revêtu : 200 places et AUDIBERT, route de Malaucène : 40 places.

Ces deux dernières opérations ont complété nos acquisitions et permettent un stationnement à l'arrivée de toutes les voies d'accès du village. Que les cédants de ces terrains soient à nouveau remerciés.

Mais il faut prendre en compte également les parkings existants : BERTRAND, route de Crillon P4 et P5, 408 places, NOUVENE, route de Flassan P9, 120 places extensible, 18 places en bord de la route de Flassan, 75 places place de la vigneronne, 44 places

place des frères Provane et 58 places chemin des Florans.

Tous ces parkings sont gratuits et à moins de 350 m du centre-ville soit 1673 places. En cas de besoin, on peut rajouter 100 places vers la piscine. Il y a aussi des parkings à stationnement limité 63 places sur le cours Barral des Baux et 35 places sur le terrain ARTILLAND au Pesquier.

Dernièrement et suite à la demande expresse des parents d'élèves nous avons mis un stationnement réglementé à 30 minutes pour 32 places de parking près des écoles, ce les jours de classe et pendant les mois de mai juin et septembre quand l'afflux touristique est important à Bédoin.

Cette disposition permet aux parents d'élèves de conduire les tout-petits en classe et de disposer de stationnement au plus près des bâtiments. La police municipale veille au respect de cette demi-heure de stationnement toléré. Les parents d'élèves se sont montrés satisfaits. La signalisation est claire pour ceux qui veulent bien la lire. Le reste du temps ces places sont en accès illimité.

Quant à ceux qui désirent aller prendre le café, faire leurs courses, 66 places les attendent de l'autre côté de la route du Ventoux. Ce sont le parking des Cerisiers ou le parking des Lavandes à quelques pas.

Luc REYNARD



Maquette

6 La réhabilitation du sommet du Mont-Ventoux

Alors que le Géant de Provence représente la vitrine de notre département, il n'a jamais été aménagé pour l'accueil d'un tourisme de masse. Il faut donc adapter le site pour un tourisme durable et encadré. C'est le projet en cours de discussion que nous vous présentons ci-dessous en dressant tout d'abord un état des lieux, puis en définissant les enjeux prioritaires et le programme envisagé et enfin en évoquant le calendrier des travaux.

L'état des lieux

Les principaux constats sont environnementaux :

- sur-fréquentation touristique (700 000 touristes/an dont 130 000 cyclistes),
- stationnement anarchique et conséquent,
- nombreux cheminements sauvages,
- aménagements touristiques insuffisants,
- absence de toilettes.

Les conséquences :

- dégradation des pierriers,
- destruction et altération d'habitat d'intérêt écologique et communautaire,
- destruction d'espèces protégées et patrimoniales,
- dégradation du site.

En l'absence de projet, l'augmentation de la pression touristique et climatique sur les habitats et les espèces entraînera la disparition d'espèces endémiques.

Les enjeux prioritaires

Ce qu'il faut faire au regard de ce qu'il y a à perdre ou à gagner d'important :

- l'adaptation du site pour un tourisme durable (réduction des impacts),
- la préservation et la restauration de la singularité paysagère du sommet,
- la renaturation et la préservation des pierriers,
- le maintien et la protection des habitats à forte valeur écologique,
- la protection de stations floristiques à forte valeur patrimoniale,
- le maintien et la préservation des habitats fonctionnels pour la faune,
- la création de toilettes avec système d'épandage aux normes.

Rappel du programme en trois points

Le sommet du Ventoux : un ensemble de crêtes à revaloriser !

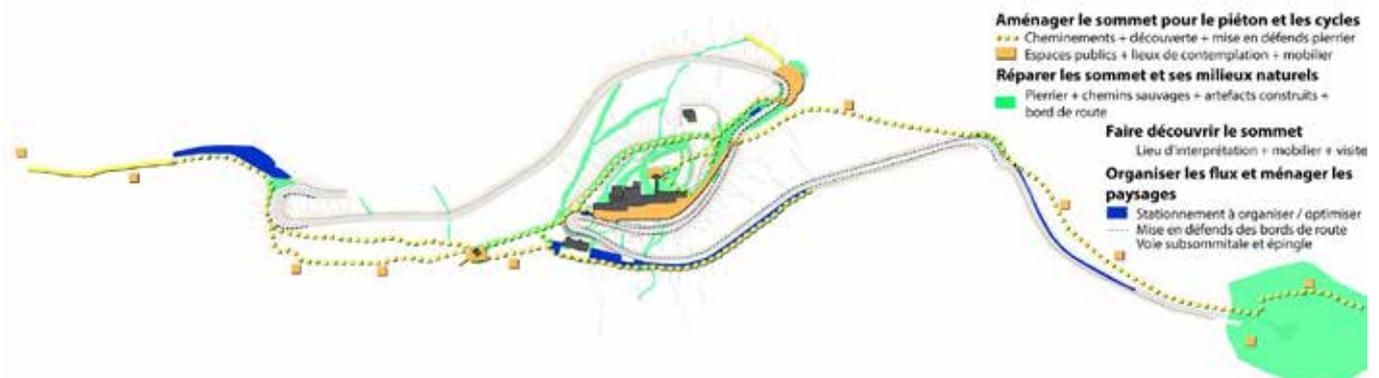
1 - Aménager le sommet pour la cohabitation des véhicules, des piétons et des cyclistes. Il faut adapter le site pour un tourisme durable et encadré.

Ainsi pour les piétons, il est prévu des cheminements « cicatrisés » qui permettront de nombreuses découvertes, comme les « pierres qui parlent » (pierres taillées) et vous racontent la reforestation du Ventoux en 1860, la reconquête du sommet par les genévriers... et des haltes thématiques : des informations sur le lutrin du Belvédère des Alpes, côté nord (intégrer la chaîne alpine et les paysages provençaux), celui de Provence, la Rotonde, le Parvis, ainsi que de grandes banquettes de repos. Grâce à ces cheminements encadrés, les pierriers très abimés et victimes de l'érosion à l'heure actuelle seront protégés. Ils vont donc être restaurés.

Ces travaux permettront de « réparer » la montagne et de reconstruire l'habitat.

Il sera replanté sur le Ventoux des plantes alpines endémiques telles que la Silène pe-trae-chae, l'Alyssum flexicaule, le Biscutella brevicaulis, etc.

Pour le respect de la montagne et de la flore, des toilettes seront créées près de la brasserie Le Vendran. Le parvis et les abords de la chapelle Sainte-Croix seront aménagés afin d'atteindre facilement le site depuis le radôme ou le sommet. Des escaliers et des gradins permettront de joindre le sommet à partir du belvédère de Provence, côté sud.





2 - Réparer le sommet et ses milieux naturels

Ce projet permettra de réparer le sommet et ses milieux naturels, en réduisant l'artificialisation de certains espaces (réhabilitation des bords de route bitumés, ...). Les chemins sauvages seront supprimés au profit de cheminements « découverte » qui permettront la restauration de l'habitat naturel. La traversée sauvage des pierriers sera évitée par des escaliers permettant de guider les déplacements.

Les milieux transformés sous l'action de l'homme seront réhabilités pour accompagner la restauration naturelle en cours (Col des Tempêtes, ...). Les artéfacts construits et les bords de route seront réaménagés.

Le sommet deviendra un lieu d'interprétation grâce aux sites de contemplation aménagés avec du mobilier (banquettes, lutrins, pierres qui parlent ...).

3 - Organiser les flux

Le parvis de l'observatoire du sommet devient uniquement piétonnier et pour les cyclistes. La RD 974, qui est en dessous de ce parvis, sera aménagée comme suit : mise de la route à deux voies de circulation, plus une voie de stationnement, plus une piste cyclable et un chemin piétonnier.

La partie stationnement des véhicules sera organisée comme suit : création d'un parking au Radome, un autre au Col des Tempêtes

en plus des places sur la RD 974, du parking du Vendran et de celui existant au Belvédère des Alpes. Au total, ces parkings pourront accueillir 200 véhicules. Dans ces différents parkings, des places seront prévues pour les autocars.

4 - La gouvernance

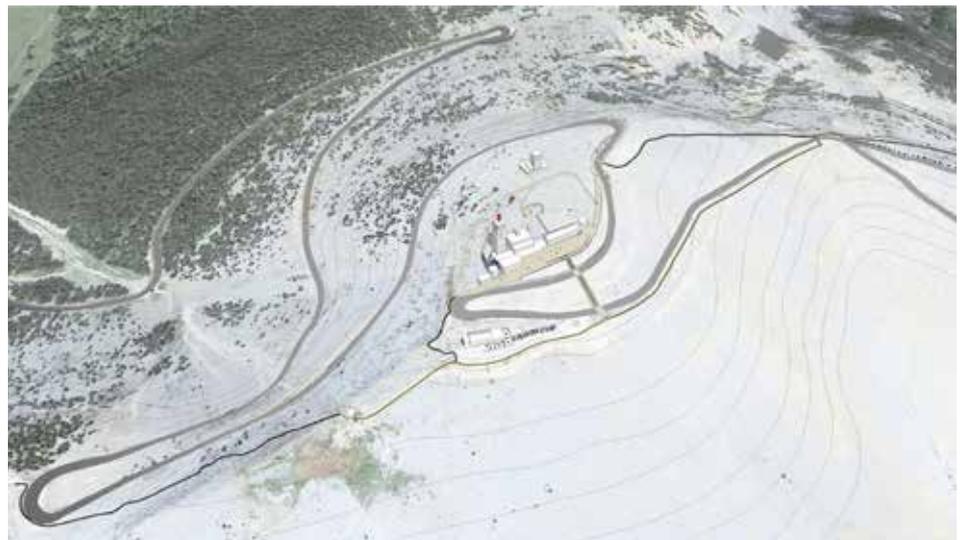
Les instances de pilotage

Pour la phase étude, la maîtrise d'ouvrage est partagée SMAEMV et Conseil Départemental de Vaucluse (CD 84). Pour la mise en œuvre, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le CD84 avec accompagnement du SMAEMV sur les volets biodiversité et interprétation.

Le Comité de pilotage est composé de représentants du département, de la région, du SMAEMV, de l'état et des communes du sommet, soit Bédoin, Beaumont du Ventoux, Brantes et Saint léger du Ventoux.

NB : Les textes et illustrations proviennent d'une étude du SMAEMV.

**Claire EVANS,
Mario GIACOMELLI,
Christiane MAHLER**



Financeurs	Désignation des financements	Montant estimatif en € (sur le HT)	Pourcentage
Europe	AAP POIA FEDER du Massif des Alpes (axe 1/0S1)	250 000	13,25%
Etat	FNADT (CIMA et CPER)	500 000	26,51%
Région		600 000	31,81%
Autofinancement CD84		536 136	28,43%
Total		1 886 136	100,00%

Le projet n'a pas d'incidence financière pour la commune de Bédoin.

Période prévisionnelle	Action	Structure
Août 2019	Lancement appel d'offres	CD84
Décembre 2019/Janvier 2020	Notification marché après obtention autorisations réglementaires	CD84
Février-Avril 2020	Préparation travaux	CD84/SMAEMV/entreprises
Mai à septembre 2020 et Mai à septembre 2021	Préparation travaux	CD84/SMAEMV/entreprises

Les finances de la commune



1 - Les résultats 2018

La commune compte un budget principal et deux budgets annexes : Exploitation forestière et Camping. Pour ne pas vous assommer de chiffres, nous ne traiterons dans cette édition que le budget principal. Les budgets annexes seront évoqués dans le prochain numéro. Quelques précisions :

Charges générales : eau, électricité, chauffage, assurances, formation, alimentation, entretien, fournitures, maintenance, locations mobilières, fêtes et cérémonies, télécommunication pour ne citer que les principales rubriques. Les charges à caractère général sont stabilisées voire en légère baisse.

Charges de personnel : Il s'agit des salaires et charges des 50 agents de la commune. Après les transferts de compétence à la CoVe, (tourisme et petite enfance) les effectifs sont stabilisés et la dépense est maîtrisée.

Autres charges courantes : logiciels, subventions, CCAS, indemnités élus, déficit budget annexe. Les charges de gestion courantes sont également maîtrisées.

Charges financières, 6 emprunts en cours : le reboisement en 2002 (4 emprunts), L'Oustau d'Anais en 2004 et l'extension mairie en 2012. Après l'échéance 2019, le capital restant dû s'élèvera respectivement à 16 694, 56 252 et 453 903 €. En 2018, le remboursement du capital (60 321 €) et des intérêts (25 446 €) s'est élevé à 27 € par habitant. Ce faible endettement place Bédoin parmi les communes les moins endettées de la région SUD.

Impôts et taxes : Il s'agit des trois taxes locales, habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Dotations : Il s'agit des dotations et participations de l'état et dans une moindre mesure de la région et du département. Elles sont en très nette baisse même s'il est possible désormais de compter sur une stabilisation au niveau 2018.

Produits et services : redevances diverses, périscolaires, occupation de l'espace public, concessions cimetière, marchés, locations etc... Ces recettes sont également en baisse consécutivement aux changements de périmètres (crèche, tourisme). Elles sont stabilisées désormais.

Epargne brute : c'est la soustraction recettes – dépenses, la capacité de la commune à générer de la ressource pour investir dans des projets nouveaux. Cette ressource est prise en étau entre des dépenses le plus souvent contraintes que nous pouvons au mieux stabiliser grâce au concours de nos agents, et des recettes de l'état en forte diminution.

Dans ces conditions, la volonté de la municipalité de ne pas augmenter les taux depuis 2001 rend indispensable que les dépenses soient maîtrisées, et pour ne pas pénaliser l'investissement, que des recettes alternatives soient trouvées et notamment des subventions.

Résultats budget principal				
		2016	2017	2018
Dépenses	Charges générales	975 648	850 633	842 026
	Charges de personnel	1 975 150	1 806 555	1 697 551
	Autres charges courantes	219 418	235 452	207 072
	Charges exceptionnelles	9 188	34 352	73
	Charges financières	29 894	27 714	25 446
	Amortissements	168 499	217 680	252 069
	TOTAL DEPENSES	3 377 797	3 172 386	3 024 237
Recettes	Impôts et taxes	2 668 545	2 562 993	2 564 666
	Dotations, participations	963 432	794 412	718 195
	Produits et services	267 262	280 967	234 567
	Autres produits	104 408	77 080	160 713
	Recettes d'ordre	51 337	35 206	29 624
	TOTAL RECETTES	4 054 984	3 750 658	3 707 765
Epargne brute		677 187	578 272	683 528



2 - Budgets 2019

La gestion rigoureuse et maîtrisée des charges permet à la commune de dégager fin 2018 une capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital des emprunts de 890 000 €. Fin 2017, cette capacité à investir représentait 226 €/habitant alors que la moyenne de la strate, c'est-à-dire les communes comparables à Bédoin, se situait à 93 € / habitant.

Cette épargne, l'emprunt prévu en 2019 à hauteur de 670 000 € et les recettes diverses d'investissement (Fonds de Récupération de la TVA 180 000 €, taxe d'aménagement 50 000 €, cessions 48 000 €, amortissements 270 000€) vont permettre à la commune de consacrer un budget d'équipement de 5 634 018 €.

C'est grâce aux subventions obtenues pour plus de 1,9 millions € que les projets, muris en franchissant toutes les étapes depuis 5 ans, verront le jour.

Solidarité

- MSP : travaux 800 000 € / subventions 530 000 € + emprunt 250 000 € (livraison au cours du 1^{er} trimestre 2020 qui accueillera 14 professionnels de santé dont trois médecins généralistes)
- Un accueil de qualité pour nos enfants :
 - 133 000 € consacrés au groupe scolaire (hors dotation de 46 € par élève) : études pour la climatisation de l'école maternelle et l'extension du réfectoire, construction d'un préau à l'élémentaire, raccordement en fibre optique, informatisation et mise en réseau des classes, acquisition de mobilier...)
 - 18 000 € pour l'acquisition d'un minibus
 - aménagement d'un arrêt de bus aux normes de sécurité et d'accessibilité sur le parking des Cerisiers (21 000 €, aide de la CoVe de 5900 €)
 - reprise du sol souple de l'aire de jeux Place de la République (7000€) et création d'un espace ludique au sein de l'espace EHPAD/MSP
- Poursuite des travaux d'accessibilité des établissements recevant du public :
 - 2000 € aux écoles
 - 64 000 € au centre culturel
 - 260 000 € consacrés aux travaux d'accessibilité et de mutualisation de l'accueil du camping et de la piscine (budget annexe)
 - soutien à la vie associative
- Salle des sports : 970 000 € dont 120 000 € de fonds de concours intercommunal
- Pose d'une pergola au Tennis Club : environ 5 000 €
- Subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS 70 740 €

Patrimoine

- Restauration partielle de l'Eglise Saint-Pierre : tranches optionnelles 1 et 2 1073 000 € dont 520 000 € de subventions attendues (2018 2019)
- Mise en valeur du Pavillon de Rolland (125 000 € budget annexe exploitation forestière)
- Restauration des Anges Adorateurs (mobilier inscrit au titre des Monuments Historiques) pour 30 000 € ainsi que des Vitraux de la Chapelle du Moustier 8700 €
- Enduits à la Chapelle Sainte Croix et sur les différents monuments aux morts
- Opération façades : aides aux particuliers (9148 € avec subvention de 4574 €)

Sécurité

- Sécuriser l'accès au centre du village
 - après l'achat foncier, travaux d'aménagement du parking des Cerisiers (46 000 €)
 - aménagement de la route du mont Ventoux (trottoirs et giratoire) sous-maîtrise d'ouvrage départementale. Participation communale 490 000 € répartie sur les exercices 2019 et 2020
- Entretenir la voirie : éclairage public, enrochement Font du Loup, chemin des Grandes Fontaines, aménagement VRD (168 689 € + 21 000 € pour les nouveaux mats d'éclairage route du mont Ventoux)
- Équiper la commune de poteaux incendie, et poursuivre les travaux de débroussaillage
- Poursuivre le programme de vidéoprotection (parking des Cerisiers et de la piscine municipale)
- Lutter contre l'érosion en partie sommitale (poursuite du programme inscrit au budget annexe exploitation forestière 30 000 €).

Agir pour l'avenir

- Constituer des réserves foncières : ZAE Près de la Mayre, création d'un nouveau parking chemin de la Montagne, et route de Malau-cène (144 552 €)
- Accompagner le développement du village : PNR et transformation du Moustier en Maison du Parc, travaux restant à charge de la commune (90 000 € pour solder les subventions). A noter que toutes les dépenses liées au Moustier et restées à la charge de la commune seront compensées par un loyer payé par le syndicat mixte de gestion du parc.
- Conduire la procédure de déclaration de projet pour mettre en compatibilité le PLU et permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque dans les carrières.



MSP vue du toit de la maison de retraite



Jas de Benoît Guillaume



Jas de Piégros



Jas de Grand Jean



Jas de Haud



Jas des Melettes

7 Les Jas du Ventoux

Quelques définitions et un peu d'histoire

Les jas (mot latin qui a donné jas en langue provençale et gîte en français) témoignent d'une activité pastorale intense et constituent un patrimoine exceptionnel qu'il est important d'identifier, de restaurer, de protéger et de mettre en valeur. C'est la raison pour laquelle la rédaction de Lou Passadou a décidé de leur consacrer un espace important dans cette édition ainsi que dans les deux prochaines.

Durant plusieurs siècles sur les flancs du Ventoux, nos ancêtres ont gardé des troupeaux de moutons soit en complément d'activités agricoles exercées au village soit en revenu unique de la famille.

Pour s'abriter jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, ils utilisaient des abris-sous-roche, bergeries quasi naturelles qu'ils fermaient de murs soigneusement édifiés. A partir du 19^{ème} siècle, ils construisaient des bergeries de leurs propres mains avec les matériaux trouvés sur place, pierres, fûts d'arbres. Seules les tuiles étaient apportées depuis le village souvent au prix de gros efforts pour les transporter par chevaux, mulets, ânes voire à dos d'homme.

Ces bergeries qui s'agrandissaient, parfois en même temps que les familles, se développaient, étaient implantées dans la montagne entre 1000 et 1300 mètres d'altitude sur des emplacements loués à la commune aux termes de concessions. Rappelons-le,

la commune est propriétaire du Ventoux depuis que nos ancêtres l'ont acheté (il ne fut pas donné !) à Barral des Baux en 1250. Souvent, de génération en génération ont loué le même bien ce qui explique que certains portent encore les noms ou surnoms des familles qui les occupaient.

A la fin du 19^{ème} siècle, 42 familles de bergers vivaient encore de leur activité. Elles se sont opposées aux travaux de reboisement du mont Ventoux (en arrachant les plants ou en mettant le feu !) car ces derniers entraînaient une réduction des zones de pâturage. Mais leur combat fut vain et cette époque voit s'amorcer le déclin du pastoralisme. Certains bâtiments ont été abandonnés, les tuiles et charpente emportées (le bail de location le prévoyait) et la végétation a étouffé ces vestiges. C'étaient souvent les bergeries les plus modestes. Des arbres poussent maintenant entre les murs disloqués, ayant sans doute trouvé quelques matières organiques dans une poignée de migon (fumier de mouton) ayant échappé au curage soigneux des occupants qui fertilisaient leurs terres arables avec les excréments de leurs bêtes. Il reste cependant une famille de bergers (MONTAGARD) qui occupe les contreforts du Ventoux avec plusieurs milliers de bêtes.

Les jas étaient construits en pierres sèches, couverts de tuiles creuses sur une charpente mono-pente en bois. Les constructions étaient ouvertes au sud et disposées

perpendiculairement par rapport au versant. Elles comportaient plusieurs bâtiments : la cabane du berger, la bergerie et la citerne qui récupérait l'eau des toitures.

Avec quelques passionnés, élus ou non, agents de l'ONF, bûcherons et employés municipaux, grâce aux souvenirs des anciens, nous avons voulu retrouver certains de ces jas, les extraire de leur gangue végétale. Pourquoi ? Simplement par respect pour ce patrimoine, respect pour le dur travail de nos ancêtres, respect pour ces bâtiments, respect pour ces pierres (si elles pouvaient parler nous entendrions de sacrées histoires !).

Durant l'hiver 2018-2019 nous avons dégagé une vingtaine de jas. Dans trois «Passadou» successifs nous souhaitons vous montrer le travail effectué par Christophe, Michaël, Thierry, Yannick, Philippe dit Puce, l'autre Philippe, Vérane et Jean-Louis, et vous en présenter une quinzaine dans chaque numéro avec les photos correspondantes... de la belle ouvrage de professionnels ! Merci à eux !

Et si le cœur vous en dit, la municipalité vous donne rendez-vous le 14 septembre 2019 à 7h30 à la Mairie. Nous vous invitons à venir remonter quelques murailles écroulées sur divers jas, à refaire les gestes de ces «pastres-paysans» qu'étaient nos ancêtres.

On entend souvent dire «le Ventoux est à nous»... N'est-ce pas une belle occasion



Jas de Roussas du Bas



Jas de Roussas du Haut



Jas de la Graverette



Jas de Baragne



Jas du Cros

de lui rendre hommage ? De s'impliquer pour lui ? Et n'est-ce pas aussi un bon moment de partage pour mieux nous connaître ? Inscriptions en mairie jusqu'au 10 septembre 2019.

Les travaux de mise en valeur : le débroussaillage

Certaines constructions étaient totalement couvertes par la végétation, à tel point qu'il n'était plus possible de les discerner. Les travaux de débroussaillage ont été entrepris à partir du mois de février 2019, réalisés par les agents de la commune avec un grand professionnalisme. Lorsque les conditions d'accès le permettaient, ils ont utilisé un tracteur équipé d'un broyeur à marteaux. Pour les autres, ils ont utilisé les outils conventionnels, tronçonneuses et débroussailleuses.

L'objectif était de dégager et de mettre en valeur les pans de murs menacés par la végétation. C'est ainsi que, buis, genévriers ou prunelliers ont été coupés. Seuls les arbres les plus gênants ont été abattus et la plupart ont été conservés car ils ne présentaient pas de risque pour les constructions. Il en va ainsi notamment pour les frênes au jas du Riche, des amandiers au jas du Serre, ou des arbustes plus discrets comme les azéroliers, les sorbiers, les cornouillers, les alisiers blancs, les houx et les cadés qui sont si importants pour la survie des oiseaux en hiver.

14 jas dans l'édition de juillet

Jas de Benoît Guillaume

Situé à l'est du collet rouge, à l'ouest de la combe de mars, au nord de la plaine de Choix et au sud des pins des Bernardes à 1200 m d'altitude.

Un des plus anciens, très difficile d'accès, inscrit au cadastre napoléonien de 1830. Il a été construit par les familles GAUTIER ou BERNARD. La concession n'est pas renouvelée depuis 1891 sans que l'on puisse en déduire qu'il était abandonné depuis lors car les concessions n'étaient interrompues qu'au départ du berger. BERNARD de la combe de Milan dit « le Bouïre » serait le dernier berger à l'avoir utilisé.

En mauvais état, quelques murs sont en place. N'a pas encore été débroussaillé.

Jas de Piégros

Situé sur le GR 91B qui relie la piste des Gravières Blancs au jas des Landerots.

Auparavant jas d'ALLEMAND puis jas des Tournillayres. En 1893, Philippe GAUTIER construisit la citerne. En 1931, c'est Ambroise GAUTIER qui détient la concession. Enfin, il a été utilisé par Emile BERNARD de Rabet jusqu'à la dernière guerre.

A été restauré et débroussaillé. La cabane du berger est à revoir, la citerne est en bon état et les murs de l'enclos sont corrects.

Jas de Grand Jean

Situé sur le Grand Couillet à l'Ouest de la grange de Rabet et au nord de la Madelène

à une altitude de 700 m.

Construit par Victor GAUTIER apparenté à la famille BLANC de la Bernarde.

En très mauvais état, abandonné depuis l'entre-deux guerres.

Jas de HAUD

Situé sur le vallon de Rolland (du provençal roulland : petite groseille sauvage) au bord de la route départementale avant le croisement de la route des cèdres, passage obligé pour se rendre aux glaciers, un des premiers chemins ouvert pour accéder au sommet. Altitude : 700 m.

Utilisé par Maurice HAUD en 1947, ce dernier obtint l'autorisation de la commune pour construire cette bergerie, une concession gratuite pour 9 ans.

En très mauvais état. Les matériaux ont été volés, pierres, tuiles, charpente. Plus grand-chose à faire. Seule la citerne reste visible.

Jas des Melettes

Synonyme de petite figue fleur en provençal. Situé face au chemin haut de Perrache à proximité du chemin de Roussas.

Construit juste après la révolution de 1789 par Jean DAUBERTE dit « Fatigon » qui a donné son nom au hameau. A été utilisé par Emile BERNARD de Rabet puis en dernier lieu par la famille MONTAGARD.

La cabane du berger a été restaurée par l'APARE, les murs de l'enclos remontés. Le site a été débroussaillé et nettoyé.



Jas de Perrache



Jas de Jacob ou Jaco



Jas de Roumiguier



Jas du Mourre



Jas de Roumiguier

Jas de Roussas du bas

Situé au bout du chemin de Roussas entre la plane des Hermitants, Jean Baù et le vallon des Vaques, à 1000 m d'altitude. Construit par la famille Eugène MONTAGARD dans les années 1960 aux termes d'une concession de 9 ans. En fait, la bergerie a été reconstruite sur des embases existantes. Elle est toujours en activité et sert de transition avant la montée au sommet Bon état, la citerne notamment.

Jas de Roussas du Haut dit de Maximin

Situé au-dessus du jas du Roussas du Bas dans la continuité vers la plane des Hermitants. En 1897, on retrouve une concession au nom de Louis-Marie GERBAUD du hameau des Baux. Le dernier à avoir utilisé cette bergerie serait Eugène JEAN dit le grand « zene » qui est un diminutif d'Eugène. En très mauvais état car abandonné très tôt. Le site a cependant été nettoyé.

Jas de la Graverette

Situé dans le vallon des Pointes, sous le chalet REYNARD à 1300 m d'altitude. Construit par Georges JOUVAUD en 1951 avec l'aide de son beau-père, Emile BERNARD de Rabet. L'emplacement est utilisé par la famille MONTAGARD en été. La cabane du berger est à restaurer notamment la toiture. Reste le pignon de la bergerie. A été nettoyé.

Jas de Barragne

Situé en bordure du vallon de Juvert au coulet de Barragne à 1000 m d'altitude.

Construit par Esprit REYNAUD ou REYNARD dit Baragne à la période où l'on sort des abris sous roche et où l'on construit des bergeries, c'est-à-dire à la fin du 17^{ème} siècle, début 18^{ème}. Les murs sont encore conséquents et le site a été débroussaillé.

Jas du Cros

Situé au sud-est de Perrache entre Perrache et la combe de Canau à 1000 m d'altitude au lieu-dit « petit Moutet ». Construit par la famille DAUBERTE dit Fatigon. On en parle sous la Révolution à la fin du 18^{ème} siècle. Il reste des murs conséquents. Le site a été débroussaillé.

Jas de Perrache

Situé en bordure de la piste forestière à 1100 m d'altitude. Construit par Esprit DURAND dit Perrache (les textes évoquent l'orthographe Perroche). Désormais, il sert d'abri pour les randonneurs. A été restauré, entretenu. Malheureusement, ce jas vient d'être vandalisé pour la seconde fois en moins d'un an, le fait de délinquants qui n'ont pas le courage d'assumer leurs actes et que les gendarmes finiront bien par retrouver !

Jas de Jacob ou Jaco

Situé à proximité du jas de Perrache à 1050 m d'altitude sur un lapiaz (bandes de roches fissurées par l'érosion) en bordure du vallon de Guerenne.

Joseph JEAN dit Jacob ou Jaco construit cette bergerie en 1815. La citerne est encore en état et parvient à maintenir un peu d'eau mais les murs sont en mauvais état. Le site a été débroussaillé.

Jas de Roumiguier

Roumiguies : buissons et ronces en provençal. Entouré de terres où l'on cultivait les pois chiche et les lentilles, au tout début du chemin de Perrache sous le virage de la Nare (virage du Bois pour les courses de côtes). Construit par la famille PASTOURET après 1830. Abandonné depuis très longtemps, il est en mauvais état. Le trou rond presque parfait pratiqué dans la roche servait à attacher le mulet.

Jas du Mourre ou d'Aurias

Situé sur le GR 91B dans le massif des cèdres lieu-dit « les Cadenières ». Esprit CONSTANT dit le Mourre l'a construit antérieurement à la Révolution. Le dernier concessionnaire fut Marcel GERBAUD en 1935 alors que le site était déjà envahi par les cèdres plantés à la fin du 19^{ème} siècle. A été restauré de belle façon et débroussaillé. La cabane est devenue un abri pour les randonneurs. Malheureusement, la citerne a été détruite.

**Gérard DAMIAN,
Luc REYNARD
et Jean-Louis ROBERT**



8



9-2

8 Cérémonies du 8 mai et du 18 juin

La commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie lors de la seconde guerre mondiale a rassemblé un grand nombre d'habitants autour de la délégation d'élus locaux et des membres de l'association des Anciens Combattants. La pluie a accompagné le défilé tout au long du parcours, depuis la place de la République où une gerbe a été déposée en l'honneur du lieutenant BASTIDON, jusqu'au monument aux morts, place du général de GAULLE. La commémoration de l'appel du 18 juin lancée par le Général de Gaulle a rassemblé la population du village autour des associations des Anciens Combattants.

9 Bédoin Agenda

9-1 Agenda culturel

A la porte du solstice d'été, le service culturel vous propose :

- **mardi 9 juillet : concert « Bernard SORBIER et la jazz bande ».** 20h30 ; centre culturel, entrée 10 €. Gratuité jusqu'à 12 ans,
- **dimanche 14 juillet : concert animation** à l'occasion du repas villageois organisé par la commune avec la formation « Cadillac » dirigée par Claude BOUNIARD. A partir de 19h00,
- **jeudi 18 juillet : concert avec l'orchestre les « Invendables »** dirigé par Claude BOUNIARD. 12 exécutants : ça va dépoter ! Parvis du centre culturel, 21h30. Entrée libre,
- **dimanche 21 juillet : concert baroque** avec l'Ensemble Soleil à 19h00 à la chapelle du Moustier. Entrée libre. Chapeau à la fin du spectacle,

- **vendredi 30 juillet : chœur d'hommes de la Vilette** sous la direction de Loïk BLANVILAIN. 25 à 30 exécutants a capella. Cette année, le chœur exécutera un « programme Baltique autour des côtes glacées de la mer Baltique et de la chaleur de l'Ambre éternel ». Chapelle de Nazareth, 21h00. Entrée libre, chapeau à l'issue du concert,
- **dimanche 4 août : concert avec le « Condor »,** 21h30, parvis du centre culturel. Entrée libre,
- **jeudi 8 août : Concert « Pandore » avec Dominique MEZLE,** seul exécutant au chant, harpe, flûte et percussions. Programme « Méditerranée d'une rive à l'autre » puisant sa source dans les trois civilisations chrétienne, judéo-espagnole et arabo-andalouse. 18h00, chapelle du Moustier. Entrée, 12 €. Gratuité jusqu'à 12 ans.

Bel été à tous, en musique !

Michèle MASSENDES

9-2 Manifestations sportives

Le mois de juin est terminé et comme à son habitude, il fut dense en manifestations. Nous avons eu de nombreux rassemblements cyclistes, des tournois de football mais aussi toutes les fêtes de fin d'année de la vie associative.

Voici maintenant les manifestations sportives prévues pour ce troisième trimestre :

- Tout d'abord le traditionnel **semi-marathon du mont Ventoux : ce dimanche 28 juillet** donnera lieu à la neuvième édition. Le départ sera donné de la place de la République pour atteindre le sommet. 600 participants s'élanceront sur les pentes du Ventoux et la route sera fermée à la circulation toute la matinée. Il est organisé par

Alain CONSTANT et Christophe BERNARD membre du Bédoin cyclo sport et tous deux sont aidés par le club de foot Ventoux sud et les parents d'élèves. Une centaine de bénévoles participe à cet événement,

- **samedi 31 août : course de montagne organisée par Déniv 84.** Le départ sera donné à 16h près de la maison forestière,
- **samedi 7 septembre : fête des sports et des associations,**
- **samedi et dimanche 7 et 8 septembre : raid VTT Egobike.** Départ à la piscine municipale,
- **dimanche 8 septembre : l'association bédoinaise « l'Écurie des 7 virages »** propose son rassemblement de coupés cabriolets. Le départ et l'arrivée se tiendront place de la Vigneronne, l'occasion pour vous de voir de belles voitures anciennes,
- **dimanche 8 septembre : baptême en voiture de prestige** du chalet Reynard au col des Tempêtes organisé par GT Dream, les recettes sont reversées aux pupilles des pompiers,
- **lundi 9 septembre : Move 4 cancer montée du Ventoux** et départ du domaine des Florans,
- **jeudi 12 septembre : Ventoux 3,** rassemblement de cyclistes belges au profit de la recherche contre les tumeurs cérébrales, départ à 6h30 du parking Saint-Marcellin,
- **vendredi 13 septembre : Colsensation** rassemblement de cyclistes hollandais départ à 7h en plusieurs groupes du parking Saint-Marcellin,
- **samedi 14 septembre : défi Caritoux organisé par GSF** montée du Ventoux avec départ de la place de la Vigneronne. Un coureur professionnel sera le parrain de cette nouvelle édition et nous planterons un pied de vigne à son nom sur la butte des champions le vendredi en fin d'après-midi,

BEDOIN-STE COLOMBE

Route du Mont Ventoux

1er Septembre 2019



LES TRACTEURS ANCIENS EN ACTION

Exposition de tracteurs anciens à roues et à chenilles
Démonstrations de labour à l'ancienne avec des charrues
et matériels agricoles d'autrefois

Bons restaurants et hôtels sur place
Entrée gratuite

Association Tracteurs Rétro Vaucluse - 06.17.15.47.13

9-3



10

Messe célébrée à l'ancienne caserne des pompiers

- **samedi 14 septembre : 2CV club Luberon Ventoux** grand rassemblement de 2CV pour une montée du Ventoux l'après-midi,
- **Dimanche 15 septembre : passage du triathlon Ventoux Man.** Les cyclistes arrivent de Malaucène par le col de la Madeleine. Un ravitaillement sera mis en place près du monument aux morts,
- **dimanche 15 septembre : le Souffle du Ventoux organisé par Ventoux trail.** Il s'agit d'un trail de 15km et marche nordique. Les départs et arrivées se tiendront près de la piscine municipale,
- **samedi 21 septembre : conférence sur le thème sport et pathologies cardiaques** aura lieu à 14h au centre culturel en présence d' Hubert AURIOL,
- **dimanche 22 septembre : Ventoux Haut les Cœurs,** montée du Ventoux pour aider la recherche sur les maladies cardiovasculaires,
- **dimanche 29 septembre : Phocéa productions,** course de côte de véhicules historiques départ de Sault pour arriver avant le chalet Reynard,
- **vendredi, samedi et dimanche, 4, 5 et 6 octobre : Haute Route Ventoux,** 3 étapes cyclistes avec arrivée au sommet. Les départs se feront place de la Vigneronne.

Vincent POUILLAUE

9-3 Manifestations festives de l'été

- **Fête des Baux, vendredi, samedi et dimanche 5, 6 et 7 juillet :** le programme du vendredi est concocté par le café des Baux avec repas sur réservation au 06 15 95 76 64. Le samedi, la commune offre un apéritif musical à partir de 19h00 avec « Rock Sane » puis avec le groupe « Dakotas », pour une ambiance funky à partir de 21h00. Enfin, concert variété et pop avec les « Mam'Zelles » le dimanche à partir de 21h00.

- **Fête nationale, samedi et dimanche 13 et 14 juillet :** le traditionnel bal du 14 juillet se déroulera samedi 13 juillet place de la Vigneronne à partir de 21h30 avec l'orchestre Christian-Yann. Par ailleurs, la commune organise un banquet villageois le dimanche 14 juillet sur la place de la République à partir de 20h00 avec une animation musicale prise en charge par le trio « Cadillac »
 - **Fête votive, jeudi, vendredi et samedi 15, 16 et 17 août :** jeudi 15 août, repas « soupe au pistou » à la piscine municipale (réservation au 06 84 12 03 17). Puis feu d'artifice à 22h00 à la gare routière et musique avec l'orchestre « Namass Pamous » à partir de 22h00 place de la République. Vendredi 16 août, apéritif traditionnel offert par les Vignerons du Mont Ventoux place de la République à partir de 19h00 avec la chanteuse NIAGARA puis soirée LOCALAMOUR, une scène 100% bédouinaise à partir de 21h00. Enfin, le samedi 17 août, place de la République à partir de 21h00 avec l'orchestre « Laurent COMTAT » et le plateau « Soleil » avec « Zouk machine » et Francky VINCENT.
 - **Fête de Sainte-Colombe, samedi 31 août et dimanche 1er septembre :** samedi 31, repas proposé par le restaurant « Le Guinand » sur réservation (04 90 37 10 08) avec une animation musicale organisée par la commune avec l'orchestre Pascal MAS (rock-salsa-années 80) à partir de 21h00. Enfin, dimanche 1er septembre, défilé des tracteurs avec l'association des vieux tracteurs (balades, exposition de vieux modèles et démonstration de labours à l'ancienne). Le soir, la commune organise un concert à partir de 21h avec l'orchestre les « Mam'Zelles ».
- Un très bon été musical à tous !

Morgane CHAPOT

10 Retour sur la Recampado

La Counfrarié di Mantenèire de Sant-Jan - Flamo dóu Canigou - en Vau-Cluso a organisé avec le soutien technique de la mairie sa 33^{ème} Recampado les 15 et 16 juin 2019. Le samedi 15 au soir, un concert avec le groupe « Li Festejaire » de Beaucaire a conquis le public.

Le dimanche 16 a commencé par le rassemblement des fagots qui ont servi à allumer le père des feux de Saint-Jean à la chapelle Sainte-Croix au Ventoux. Puis environ 200 personnes costumées ont défilé dans les rues de Bédoin avec les groupes traditionnels et les associations en costume : « La Ribou » de la Ciotat, « Lei Bouscarlo » d'Allauch, « Li Galoi Prouvençau » de Miramas, « Lei Farandoulaire Sestian » d'Aix en Provence, « Lou Trelus » de Pernes les Fontaines, « Li Camin de Prouvenço » avec leur traîne d'ânes et de nombreuses délégations dont les enfants du centre de loisirs de Bédoin qui ont fabriqué eux-mêmes leurs petits fagots, la Maintenance Provençale et Européenne des Feux de la Saint-Jean, les coureurs de Saint-Cannat (qui ramènent la flamme du Canigou jusqu'en Arles le 23 juin), Parlaren Bedarrido, La Chourmo dis Afouga de Pernes, Li Gènt d'Òu Brès de Mazan, Le Drapeau de Provence de Valréas, Li Rabassier de Pernes, la Sant-Janenco de Sorgues, le Conservatoire du Costume Comtadin et bien d'autres...

Le père Sébastien MONTAGARD a célébré la messe en langue provençale avec le concours de « l'Ensemble Vocal Comtadin Monique SARRADE » de Carpentras et a béni les fagots. L'après-midi, la Cour d'Amour place de la République avec les prestations des groupes de danses et les intermèdes musicaux a également obtenu un franc succès. Comme chaque année, les



spectateurs étaient toujours plus nombreux à l'ombre des platanes.

Le prochain rendez-vous était fixé au 23 juin aux alentours de 18h45 devant le centre culturel pour l'arrivée de la flamme du Canigou, une flamme distribuée tout le long du trajet depuis Perpignan, et montée en relais par des coureurs pédestres et des cyclistes jusqu'à la chapelle Sainte-Croix. Elle a permis d'allumer le feu de la Saint-Jean pour célébrer le solstice d'été à la tombée de la nuit qui a donné le signal aux villages de la plaine pour allumer le leur.

Senoun à l'an que vèn li 13 e 14 de jun 2020.

11 « Bullez » avec la bibliothèque cet été !

Face à l'agitation estivale de la commune, la bibliothèque municipale vous offre une halte au calme, dans la fraîcheur de locaux climatisés. Elle reste ouverte en juillet-août aux horaires habituels.

Profitez du temps qui s'étire soudain pour venir dénicher un bon roman qui vous accompagnera en vacances ou encore tenter l'expérience de la lecture numérique sur liseuse. Vacanciers, vous êtes les bienvenus : un abonnement saisonnier vous est proposé au tarif de 10 €, vous permettant d'emprunter 10 documents pour trois semaines.

En dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, deux kiosques à livres vous proposent des livres en partage, place de la République et sous le lavoir du quartier du Pont : venez y déposer, emprunter ou échanger un livre librement et gratuitement.

Cette année encore, la bibliothèque participera activement à la manifestation nationale « Partir en livre », grande fête du livre pour la jeunesse, qui se déroulera les 16 et 17 juillet sur la commune. De nombreux rendez-vous seront proposés gratuitement aux enfants :

- **bar à histoires, à la piscine municipale**, mardi 16 de 10 h à 18 h : lectures en tout genre et atelier d'écriture poétique,

- **bibliothèque de plein air, place de la République**, mercredi 17, de 10 h à 18 h : tapis lecture pour les 1-5 ans, ateliers créatifs, lectures, atelier d'écriture poétique, bar à jeux de société,

- **grand spectacle festif « La Récupération » par la Cie Les Voix nomades** en clôture de la manifestation, mercredi 17 à 18h30, place de la République. Tout public à partir de 4 ans (repli au centre culturel en cas d'intempéries).

Programme sur l'agenda :

www.bedoin-mont-ventoux.fr, dans les commerces et points d'infos habituels.

Le réseau des bibliothèques « BiblioCoVe » a fait peau neuve, avec quelques nouveautés : une seule carte de lecteur vous permet d'emprunter ou de réserver des documents dans les 15 bibliothèques du territoire, y compris Carpentras, quotas de prêts élargis, réservations de livres en ligne sur le portail depuis chez vous sur : <https://bibliotheques.lacove.fr/>

Prenez déjà note de quelques rendez-vous pour la rentrée :

- mercredi 11 septembre à 17h30, salle du conte lu, reprise des activités du club de lecture « Lire à tout vent », pour tous ceux qui aiment partager leur passion des livres !

- samedi 14 septembre, 5^{ème} édition de « **Contes sous les étoiles** ». Les conteuses et conteurs bénévoles de la bibliothèque vous invitent à les écouter sur la colline Saint-Antonin. Cette année, un invité surprise se glissera en 2^{ème} partie de soirée ! Début de la manifestation à 18 h avec des séances jeune public (mais ouvertes à tous !). Après un repas partagé tiré du sac, les séances tout public reprendront de 21h à 22h. Le programme détaillé sera distribué dès les premiers jours de septembre. Manifestation entièrement gratuite. Buvette sur place.

- enfin, la bibliothèque va (eh oui !) célébrer ses « 20 ans ». Réservez d'ores et déjà votre week-end des 11, 12 et 13 octobre : le programme s'annonce surprenant, ludique et festif... Venez nombreux nous aider à souffler les bougies !

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h

Mercredi 10 h/12 h – 15 h/18 h

Judi et Vendredi 16 h/18 h

Samedi 10 h/12 h

Tél : 04.90.65.69.72

Courriel : bibliotheque@bedoin.fr



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



12 Pôle Enfance Jeunesse Éducation (EJE), et action sociale

Les actions du CCAS

Dans le cadre de son accompagnement aux personnes âgées, le Centre Communal d'Action Sociale a été sollicité par M. BREZOUT, président du Club Le Ventoux du 3^{ème} âge pour limiter l'isolement de certaines personnes.

Ainsi depuis le 9 mai, chaque jeudi, M. BREZOUT emprunte le mini-bus municipal pour permettre à 12 personnes de participer aux activités du club.

Canicule

L'été est là et avec lui les fortes chaleurs. Cette période est une période de risque pour les personnes fragiles.

Votre mairie, dans son Plan Communal de Sauvegarde, tient **une liste des personnes fragiles**, qui requièrent une attention particulière de nos services CCAS et police municipale. Nous vous invitons à venir vous signaler ou nous signaler toute personne pour laquelle une attention particulière vous semble nécessaire, à l'accueil de la mairie. Merci à tous pour cette vigilance envers les autres.

Les Aventuriers du Ventoux

Le centre de loisirs se pare d'une nouvelle identité visuelle et prépare une plaquette pour promouvoir son action.

Un été 2019 qui s'annonce animé :

Le centre de loisirs « Les Aventuriers du Ventoux » propose un été sur le thème « Nature et Aventure ». Chaque quinzaine,

un thème différent rythme les animations et les groupes :

- **du 8 au 19 juillet**, « Kololantha » d'aventuriers : nos groupes au rythme d'épreuves et d'aventures transforment le centre de loisirs en kololantha et clôtureront les 15 jours par un kololantha géant à Perrache,
- **du 22 juillet au 2 août**, les semaines déboussolées : initiation à l'orientation, lecture de carte et course, ballade, géocaching, concours de cabanes et jeux en forêt, le 2 août à 15h30 un spectacle ouvert à tous à Perrache fêtera la fin du mois de juillet,
- **du 5 au 9 août**, une semaine autour de l'eau,
- **et du 12 août au 30 août**, trois semaines nature et peinture qui seront l'occasion de nuitées pour les Aventuriers entre 6 et 12 ans comme pour les maternelles.

Durant tout l'été, le centre accompagne deux à trois fois par semaine les enfants à la piscine de Bédoin.

En partenariat avec le camping, les plus grands animent des temps d'échange sur l'aire de Beach Volley. Ces temps seront partagés avec les enfants du camping et notamment les groupes d'autres centres qui y séjournent. De belles rencontres en perspective.

Enfin, chaque semaine la bibliothèque nous accueille autour de malles pédagogiques, ou d'animations ponctuelles.

Les Aventuriers du Ventoux vous invitent à retrouver le détail de leur programme de l'été sur le site de la ville : www.bedoin-mont-ventoux.fr.

Séjour	Tranche d'âge	Dates	Activités	Nombre de places
Bivouac Aventure adolescents	11-15 ans	Du 1 au 4 juillet 2019	Séjour montagne : Randonnée, baignade au lac, course d'orientation, nuitée en refuge.	12 jeunes
Stage de poney peine nature montagne	6-9 ans	Du 8 au 12 juillet 2019	Activité poney quotidienne, ballade, repérage de trace d'animaux, veillées.	12 enfants
Séjour sport nature / montagne inter-centres	8-12 ans	Du 22 au 26 juillet 2019	Séjour mutualisé avec 3 centres de loisirs : accrobranche, baignade, randonnée, activités nature et rencontres sportives	16 jeunes
Nuitée maternelle Château de Buoux	3-6 ans	Du 1 au 2 août	Deux jours et une nuit au château de Buoux, activités nature et découverte	24 enfants



Intervention de l'ONF pour la création d'une charte d'utilisation de l'espace nature

Le centre de loisirs c'est aussi cet été des séjours pour tous les âges : les Aventuriers du Ventoux proposent quatre séjours à Ancelle dans la vallée du Champsaur ou au château de Buoux pour différentes tranches d'âges.

Pour plus d'informations pour vous accompagner dans vos démarches, le service enfance jeunesse vous accueille du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00, ou sur rendez-vous.

Contact : Marion Nardone
 enfance@bedoin.fr - 04.90.65.65.19

Petit retour sur les actions du centre de Loisirs

Durant les vacances de printemps le centre de loisirs a accueilli les enfants sur le thème **art et culture**.

Au programme de ces 15 jours : le musée OKHRA de Roussillon et ses ateliers, la visite de la collection Lambert, des ateliers initiation graffiti et atelier graffiti géant au parking des Italiens à Avignon.

En collaboration avec le camping, les enfants ont été invités à planter des pieds de vigne, accompagnés de M. BEGOUAUSSEL, pépiniériste, de M. le maire et des élus.

Les enfants ont commencé leur projet « espace d'expression à Perrache » accompagnés d'agents de l'ONF.

Un grand jeu et une exposition des œuvres des enfants ont soldé ces belles vacances de printemps.

Les ateliers du mercredi :

Nos lecteurs en herbe s'initient à la critique littéraire. En partenariat avec la bibliothèque, les 9-12 ans ont participé au projet national des incorruptibles : une fois par mois, l'album sélectionné est lu par les enfants à la bibliothèque et suivi d'un débat littéraire.

Le vote des enfants a eu lieu le mercredi 15 mai dernier et le 12 juin les enfants ont pu célébrer l'annonce du palmarès.

Les écoles

Esprits créatifs et citoyens : mur végétal. Nos jeunes artistes avec l'aide de leurs animateurs ont terminé l'aménagement floral dans la cour de l'école.

Le jeudi 23 mai, le cross des écoles a permis à tous nos élèves de participer et de recevoir médailles et diplômes.

Le 27 mai 2019 les enfants de CP et CE1 sont partis à la découverte du sentier des Pitchouns près du site de Perrache. 3,5 km d'itinéraire boisé, décryptés par Véronique BRECHU technicienne ONF et Jean-Charles GAUDIN qui ont enrichi les enfants de connaissances sur la forêt et sa faune.

Béatrice ROUX, Jane TREVILY

Tarifs en fonction des quotients familiaux

Quotients	QF 1 < 950 €	QF 2 : 950 à 1500 €	QF 3 : Au-delà de 1500 €	Comunes extérieures
Bivouac Aventure adolescents	55 €	65 €	80 €	125 €
Stage de poney peine nature	80 €	100 €	120 €	175 €
Séjour sport nature montagne inter-centres	75 €	90 €	110 €	175 €
Nuitée maternelle	4 € + journée ALSH	5 € + journée ALSH	6 € + journée ALSH	10 € + journée ALSH



13 Sport et associations

Une coupe du monde féminine à Bédoin !

Et oui, le club de foot Ventoux Sud a organisé sa petite coupe du monde féminine le dimanche 2 juin. 16 équipes étaient présentes et chacune représentait un pays. Un rassemblement était prévu sur la place de la République et toutes les équipes défilèrent dans les rues de notre village pour arriver jusqu'au stade.

Le tournoi commença par une présentation des équipes et c'était parti pour une belle journée où le football féminin était à l'honneur. 150 filles étaient présentes au stade de Bédoin.

Le vainqueur en U15 est l'Étoile d'Aubune et en U18 Chateauréard.

Bravo aux organisateurs et aux bénévoles de Ventoux Sud et un grand merci aussi à tous les parents accompagnant toutes ces jeunes footballeuses.

Elles ont, je l'espère, gardé un très bon souvenir de cette belle journée sportive organisée à Bédoin.

Fête du sport et des associations

Un rendez-vous : le 7 septembre 2019

A l'heure actuelle, le ministère des sports n'a pas renouvelé son initiative de 2018 visant chaque année à promouvoir une fête du sport. Mais la municipalité a trouvé que cette première était une belle réussite et nous avons décidé pour 2019 de la maintenir avec ou sans le ministère en la complétant et en l'enrichissant.

Ainsi se déroulera à Bédoin, la première fête du sport et des associations durant toute la journée du samedi 7 septembre, près de la piscine municipale.

Fête du sport mais aussi faites du sport ! De nombreuses animations seront proposées et ce sera l'occasion pour vous de les découvrir et d'y participer.

Un avant-goût : parcours biathlon, baptême de plongée, petite rando vtt, balades en poney, hand fauteuil, archy tag, parcours sportif et bien d'autres surprises.

Les associations seront aussi bien présentes. Vous pourrez découvrir à leurs stands les nombreuses activités sportives, culturelles, artistiques et sociales qu'elles proposent. Vous aurez ainsi l'occasion de rencontrer les responsables associatifs et de vous renseigner sur les activités que vous voulez pratiquer pour une saison et vous inscrire. Vous pourrez également regarder les nombreuses démonstrations et initiations qui animeront cette journée.

Alors réservez votre journée du 7 septembre dès maintenant !

Dans les mois à venir vous aurez une communication plus précise sur cet événement. C'est une journée que nous voulons conviviale mais aussi familiale. Une petite restauration sera organisée sur place mais vous pourrez aussi amener votre panier repas.

A bientôt pour ce beau rendez-vous de la rentrée 2019.

Contact : Sébastien JACQUEMIN
06 24 98 81 14

Vincent POUILLAUDE



14

14 Camping-piscine : nouvelles prestations pour les campeurs !

Depuis le mois de mai, les campeurs peuvent profiter des options « prêt à camper » à la Pinède. Un petit village d'écologes a vu le jour. Cet hébergement atypique, à mi-chemin entre la tente traditionnelle et le confort du locatif standard fait son effet et séduit d'ores et déjà les randonneurs, les cyclistes, les jeunes et les amoureux de la nature. Ce ne sont pas moins de 160 nuitées déjà réservées pour 2019. L'écologes est un concept bois-bâche, où l'on peut dormir au sec, dans un vrai lit, profiter d'une petite terrasse et d'une kitchenette extérieure. Le camping adhère depuis peu comme compagnon de route à la fédération de randonnée pour accueillir les marcheurs qui recherchent justement ce mode d'hébergement pour une étape.

Deux emplacements « Premium » offrent la possibilité de partir léger, surtout lors d'une première expérience de camping où l'on n'a pas forcément tout le matériel. Venez avec votre tente, on s'occupe du reste ! En choisissant cette option pour son séjour, le

campeur dispose de l'équipement de camping nécessaire (salon de jardin, vaisselle, réchaud, transat, parasol) et une partie en-sablée pour monter la tente.

Par ailleurs, un ensemble de petits services est mis en place (location de matériel, dépôt de pain, garage à vélo), conformément aux besoins des campeurs nouvelle génération pour leur plus grand confort.

Nouveau chic pour les baigneurs !

Les locaux de la piscine municipale ont pris de la couleur ! Cette année vous serez surpris par les nouveaux vestiaires lorsque vous irez vous baigner. Des cabines pour les familles, des cabines avec accès pour personnes à mobilité réduite, des casiers à clefs et enfin des parasols à la pataugeoire ! Que de bonheur à la piscine municipale. Nous vous attendons nombreux cet été.

Horaires :

Du 15 au 30 juin (fermé les lundis) : 11h-18h

Du 1^{er} juillet au 19 août : 10h-19h

Du 20 au 31 août : 10h-18h

Contact : 04 90 28 07 31

Colette LECLERCQ



14

15 Bienvenue à ...

« **Sarl Le Petit Paul** » : Restaurant
134 route de Flassan, 84410 Bédoin
Responsable : Monsieur Paul RASSELET
Tél : 04 90 41 50 64 et 06 74 30 95 33

« **Café des Baux** » : Restaurant-Bar
2 place de la fontaine hameau des Baux,
84410 Bédoin
Responsable : Madame Rita LECLERC
Tél : 04 86 04 12 95 et 06 15 95 76 64

Natuorthérapeute spécialisée dans le féminin
place de l'Eglise, hameau de Ste Colombe,
84410 Bédoin
Responsable : Madame Jessica SPINA
Tél : 06 34 13 34 02

Solutions mots croisés

HORIZONTALEMENT : 1. NOUVEAUNE.
2. TASSE. 3. ST. SSE. TP. 4. TAS. COI.
5. ATTENDRIE. 6. LIE. TRI. 7. GE. PIU. IL.
8. ORE. CLE. 9. EMBELLIES.

VERTICALEMENT : A. NOSTALGIE. B. TATIE. C. UT. STE. OB. D. VAS. PRE. E. ESSENTIEL. F. ASE. DRU. G. UE. CRI. CI. H. TOI. ILE. I. ESPIEGLES.

ÉTAT CIVIL

BIENVENUE :

Moira DESBARRES né le 16.03.2019

Ellie MOYNIER né le 22.03.2019

Levi CARAVATI FERREIRA BRAGA né le 30.03.2019

Angelo DOMENECH né le 09.04.2019

Ahmed ABDELLAOUI ENQIRA né le 28.04.2019

Julia OLIVIERI née le 16.05.2019

Antonin METTEZ né le 17.05.2019

Gabin RAOUX né le 15.06.2019

Maélie GAUDIN née le 17.06.2019

MARIAGE :

Jérémy ALLEGRE et Anaïs CONIL le 27.04.2019

Emmanuel DEBERDT et Nathalie BELTRAMON le 27.04.2019

Clément CANNAC et Coline PELLEGRINI le 08.06.2019

CONDOLÉANCES :

Alain HELMAN (59 ans) le 20.03.2019

Solange DUPIN veuve CHARRASSE (89 ans) 23.03.2019

Yvon CLOP (80 ans) le 25.03.2019

Jean-Marie MUGER (68 ans) le 02.04.2019

Michel ISTRIA (96 ans) le 08.04.2019

Jacques BEAUMATIN (88 ans) le 23.04.2019

Paulette CLOP veuve LAUGIER (95 ans) le 14.05.2019

Emilienne VELON (103 ans) le 15.05.2019

Michel VERSINO (71 ans) le 18.05.2019

Georgette TERME (90 ans) le 23.05.2019

Jean ROGER (92 ans) le 29.05.2019

Patrick DAVICO (58 ans) le 01.06.2019

Simone FAURE veuve OLIVERO (85 ans) le 11.06.2019

Andreas GOSSE (51 ans) le 19.06.2019

Max MERLIN (80 ans) le 21.06.2019

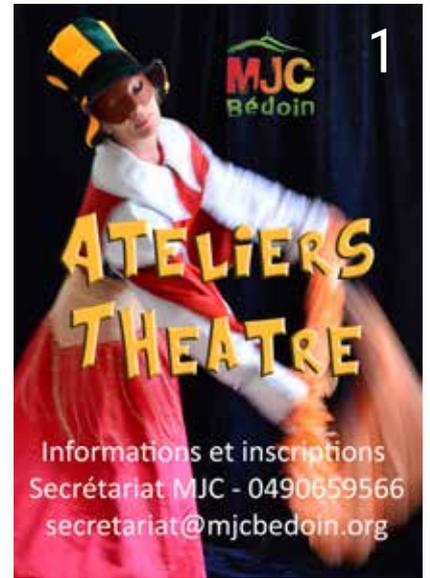
Jean-Pierre VALERIO (77 ans) le 22.06.2019



1



2



1

VIE ASSOCIATIVE



1

1 M.J.C.



Le don d'organes

C'est une soirée enrichissante et émouvante que nous a offert la MJC avec une conférence sur le don d'organes animée par M. le professeur Christophe MARIAT, néphrologue au centre de transplantation rénale du CHU de Saint-Etienne le 26 avril dernier.

Le don d'organes, de greffons, geste très fort d'amitié et d'amour, vient dans 90% des cas de donneurs décédés mais on note une augmentation des donneurs vivants. Nous sommes tous censés être donneurs d'organes après notre mort sauf inscription au registre national des refus. Mais les donneurs vivants permettent à long terme de meilleurs résultats, le greffon qui a une courte durée de vie n'attendant pas pour la transplantation. Le don respecte les principes de gratuité de consentement et d'anonymat.

Avec une conférence de plus de 2h où les questions ont été nombreuses, M. MARIAT a évoqué avec beaucoup d'empathie les maladies nécessitant en dernier recours le don de greffon, le suivi et l'accompagnement médical et psychologique du donneur vivant, du receveur avant et après la greffe.

Pour donner une chance optimale à cet acte, la confiance entre médecin, donneur, patient et famille est indispensable a rappelé le Professeur.

Trois messages

La MJC recherche un(e) professeur(e) de pilates pour remplacer Claude FAURY qui partira en retraite cet été. Pour tout renseignement, contacter Gérard BRUNEL au 06 70 80 04 19.

La collégiale de la MJC souhaite s'agrandir et fait appel aux bénévoles pour lui venir en aide. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Contactez Sophie au 04 90 65 95 66.

Comme l'an dernier, les adhérents recevront le petit journal à la fin des vacances. Le programme sera également disponible au secrétariat de la MJC et à la MSAP. Vous y découvrirez de nouvelles activités et notamment une chorale.

Le théâtre

Cette année, la représentation de clôture des ateliers théâtre de la MJC de Bédoin, animés par Geneviève GLISIÈRE (alias Anaëlle), a eu lieu samedi 6 juillet au centre culturel et a été suivi d'un pot de l'amitié.

Trois ateliers (8-10 ans, 10-17 ans et adultes) pour trois pièces adaptées, dans un décor pur «carton-pâte», imaginé et fabriqué par tous :

- « La samba du soleil », pour les plus jeunes,
- « Pièces de puzzle », pour les ados,
- « Eden pour trois », pour les adultes.

Les ateliers reprendront tout début septembre. Une séance d'essai offerte.

Inscriptions au secrétariat de la MJC : 0490659566 -secretariat@mjcbedoin.org . Informations : Geneviève 0684001794

La voix, le son, le rythme, le jeu, le mouvement qui mène à la danse, le rire, la spontanéité, l'improvisation, mais aussi : l'écoute,

le respect, la respiration, l'apprentissage de soi-même et de la confiance dans ses partenaires de scène, la présence, l'audace, l'articulation, les techniques de mémorisation et encore : le grimage, le maquillage, l'élaboration de costumes et de décors, l'écriture, la lecture, le chant, c'est tout cela le théâtre et plus encore.

Bienvenue à ceux qui oseront venir s'initier ou prolonger leur première expérience. La tradition sera respectée : une représentation de fin d'atelier sera donnée en juin 2020.

Contact : Gérard BRUNEL

2 Bédoin Judo

C'est une belle et grande saison qui se termine au Bédoin Judo. Le 17 juin avait lieu la traditionnelle fête du club qui a permis à tous, adhérents et familles du judo et du cross training, de se retrouver autour d'un apéro/grillades. Ce soir-là nombreux ont été les enfants à recevoir leur nouvelle ceinture.

Le président Daniel CLEMENT, le professeur Patrice WALCH, son assistant Cédric VALENZUELA ainsi que le responsable du cross training Patrice SIGNORET, n'ont pas manqué de faire savoir leur satisfaction quant à l'évolution du club, où les participants aux cours et aux compétitions sont de plus en plus nombreux et cela dans une ambiance toujours aussi conviviale.

Les séances sont donc interrompues en juillet et août et reprendront début septembre.

Pour tous renseignements : bedoinjudo.com

Patrice WALCH : 06 22 48 15 04



3 Club Le Ventoux pour les jeunes de 60 ans et plus

Une nouveauté au Club Le Ventoux, la mise en place d'un mini-bus mis gracieusement à disposition par la commune : une idée et un engagement personnel de son Président Serge BREZOUT qui va chercher et ramener lui-même bénévolement à leur domicile tous les jeudis après-midi, les personnes âgées isolées et dépendantes des autres pour une demi-journée récréative .

Le Président remercie M. le Maire, Luc REYNARD d'avoir validé son idée et son engagement personnel pour la mise en place de ce mini-bus pour la bonne cause ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bédoin de l'avoir épaulé dans sa démarche.

Le Club Le Ventoux organise chaque lundi de 14h00 à 17h00 des jeux de sociétés ouverts à tous, ainsi que le jeudi de 14h00 à 17h30. Programme des déplacements à venir :

- un voyage de six jours cinq nuits à Péniscola en Espagne est prévu du lundi 30 septembre au samedi 5 octobre 2019,
- une journée spectacle cabaret avec repas à AIX-EN-PROVENCE le dimanche 24 novembre 2019.

Les inscriptions sont prises les lundis et jeudis à partir de 14h00 au centre culturel Hélen ADAM ou au 06 74 60 62 33, ouvert à tous.

Comme chaque année, le Club Le Ventoux est fermé juillet et août. Reprise des activités le lundi 2 septembre 2019 de 14h00 à 17h00.

Contact : Serge BREZOUT

4 En Forme à Bédoin



La saison sportive vient de se terminer après une année bien remplie pour notre association. Lors de l'assemblée générale du 24 mai dernier, Marianne RIPERT, Tuula BLANCHER, Brigitte CHARLET, Monique DELOUILLE et Dominique SOUMILLE, au terme de leur mandat de quatre ans, se sont représentées et ont été réélues. Nous regrettons toutefois le manque de candidature d'autres adhérents. Nous rappelons que tous les membres du comité directeur sont bénévoles et s'investissent avec enthousiasme pour le bon fonctionnement de l'association. Mme Roselyne BENARD a été élue trésorière en décembre 2018 en remplacement de Mme Patricia PENNEL, démissionnaire pour des raisons personnelles.

La soirée dansante écossaise CEILIDH a eu lieu le 19 juin dans une joyeuse ambiance et nous remercions chaleureusement Mme Erika RITZAU et les adhérents bénévoles, en charge de l'organisation.

Nous tenons à remercier également nos adhérents pour leurs fidélité et assiduité ainsi que nos animateurs pour leur professionnalisme. Les cours se déroulent dans une ambiance conviviale et les exercices physiques se font dans la bonne humeur selon l'esprit fédéral.

Vous pouvez venir tester gratuitement chacun de nos cours, encadrés par des animateurs diplômés, dès le lundi 2 septembre 2019. Vous aurez aussi l'occasion de nous rencontrer lors de la journée de la fête des associations et du sport le samedi 7 septembre 2019.

Nous vous souhaitons des bonnes vacances.

Contact :

secretariat@enformeabedoin.com

téléphone : 06 12 75 40 66

www.enformeabedoin.com

5 Musique Opéra Bédoin

Veronica GRANGE et quelques chanteurs de l'Atelier Lyrique « Côté Jardin » ont proposé une balade vocale et anecdotique pour commémorer le 150^{ème} anniversaire de la mort de cet immense compositeur français qu'est Hector BERLIOZ (8 mars 1864), très apprécié par ses interprètes féminines.

S'il fut très mal compris par ses contemporains musiciens en France son talent fut reconnu sans hésitation en Angleterre, en Allemagne et en Russie. Il fallut attendre la dernière partie du 20^{ème} siècle pour que les institutions françaises se débarrassent enfin de leurs idées préconçues à l'égard d'une œuvre qui fut en avance sur son temps.

Les adhérents de l'association, leurs amis et accompagnants et tous autres mélomanes de Bédoin et d'ailleurs ont rempli la grange Piquet jusqu'aux combles pour participer à ce concert lecture du 1^{er} mai. Merci aux organisateurs !

Prochaine manifestation : le jeudi 18 juillet à la grange Piquet à 18h30 où nous ferons la promotion de jeunes talents avec un trio piano, violoncelle et flûte traversière.

Contact et réservations : Pierre-Paul JOBERT
le.mob84@gmail.com



6 Point de vue d'un handicapé visuel

Je pense aux personnes qui souffrent de handicap en milieu rural. Accident, maladie ou grand âge les privent d'autonomie et d'activités de toutes sortes : spectacles, courses, visites à des amis ou à la famille, rendez-vous médicaux etc. Résidant à Bédoin depuis 18 ans, je vis cette situation dans laquelle absence de mobilité devient synonyme d'isolement.

Ne serait-il pas nécessaire, primordial, indispensable, évident (!) de contribuer à rompre cet isolement en favorisant la mobilité ?

J'imagine un club formé de bénévoles qui mettrait en place une sorte de BlaBlaCar à Bédoin, où chaque membre pourrait faire coïncider ses propres déplacements avec les demandes déposées par les personnes à mobilité réduite. Ce service pourrait être gratuit ou déployé moyennant une contribution financière. Il existe déjà ailleurs : pour quoi pas à Bédoin ?

Je fais appel aux bonnes volontés pour constituer une association qui permettrait d'ajouter un peu de solidarité et de convivialité à nos parcours de vie. Contactez-moi, soyons les plus nombreux possible. Merci par avance.

Contact : Jean-Louis STEFANI
04 88 84 14 50
06 10 40 22 92

7 Mémoires de Bédoin et du Ventoux

En partenariat avec les Ecoles de Bédoin, l'association est intervenue dans la classe de CE1 de Sophie GAUDIN le vendredi 3 mai puis dans la classe de CP de Samuelle BARTOLINI le vendredi 17 mai. Lors de ces deux visites guidées au sommet de la colline Saint-Antoinin, Romain DETHES et Odile LAFOND ont présenté l'histoire de notre village au Moyen-Age depuis l'époque du plus ancien Seigneur connu de Bédoin, ISMIDON 1^{er} à la fin du X^e siècle, jusqu'à la Révolution. Les élèves, déjà bien informés sur l'histoire du Moyen-Age grâce à leurs enseignantes, ont pu appréhender l'évolution de leur village fortifié et de ses remparts, découvrir la peinture de l'ancienne église effondrée le 21 avril 1688, l'ancien blason de Bédoin.

A l'issue des visites guidées, les enfants ont créé en classe leur propre blason de Bédoin et leur devise. Ils ont fait preuve d'une grande imagination et ont témoigné leur intérêt pour l'histoire de leur village.

En partageant nos connaissances sur l'histoire de Bédoin avec les enfants des écoles, avec le concours des enseignantes, nous avons ainsi sensibilisé nos jeunes Bédouinains au précieux patrimoine de leur village. Rappelons que l'association a pour but d'étudier le patrimoine historique, archéologique, naturel et culturel de Bédoin et de sa région et de faire connaître le résultat de ses recherches

sous forme de publications, conférences, expositions... et aussi de visites guidées !

L'association prépare actuellement le 2^{ème} numéro de sa revue historique et culturelle de Bédoin et du Ventoux qui sortira en novembre 2019. Elle sera offerte à ses adhérents et vendue aux prix de 10€ aux non-adhérents. Une conférence sera assurée par Anne-Marie ISAAC sur l'année 1919 en novembre 2019 ainsi qu'une autre par l'historien Jean-Yves LE NAOUR. Une publication est aussi en cours de préparation sur « Les poilus de Bédoin ».

Retrouvez toutes les activités, projets de l'association sur : www.memoires-bedoin-ventoux.fr

8 Ventoux Sud Football Club

Une deuxième saison se termine et il est temps d'en faire le bilan. Le Ventoux Sud Football Club a connu une affluence record cette année puisque nous avons enregistré 380 licenciés, ce qui nous place à la dixième place des clubs les plus importants du Vaucluse :

- l'équipe fanion de Xavier XUEREB, à cause des refontes de poule descend en 3^{ème} division,
- l'équipe réserve de Romain BRIFFA fini à une belle 3^{ème} place avec 18 victoires sur 22 matchs,
- les U19 de Nènes BARRAQUIER finissent à une encourageante 5^{ème} place,
- les U17 de Sylvain PINO manquent de peu la montée et finissent 3^{ème},



9



10

- les U15 de Cédric SALMIERI finissent à une encourageante 8^{ème} place.

Les catégories du foot animation ont toutes participé à leur championnat respectif sans classement où chaque équipe s'est bien comportée.

La division féminine quant à elle se développe avec l'arrivée de l'équipe U15 entraînée par Charlene FABRE et Carla BUISSON. Pour sa première saison la division féminine est parvenue à se glisser jusqu'en finale départementale, un grand bravo à cette équipe pleine d'entrain.

Les séniors féminines de Baptiste FABRE ont enfin pu goûter aux joies de la victoire et ceci par 5 fois ce qui est un record depuis la création de cette équipe.

Il faut noter également le bon comportement des U18 qui ont fait la saison avec une joueuse de moins et qui ont eu cependant de bons résultats.

On vous donne rendez-vous en septembre pour la reprise des entraînements.

A noter sur vos agendas la première Bodega du Ventoux qui aura lieu au stade municipal le samedi 20 juillet, nous vous attendons nombreux pour une soirée musicale festive. Contact : Olivier JOUVAUD

9 Club Naturiste de Bélézy Provence (CNBP)

Tout au long de la saison estivale, le Club Naturiste de Bélézy-Provence fêtera ses 50 ans. Le grand week-end du 30 mai au 2 juin, a lancé les festivités. De nombreuses activi-

tés ont été proposées aux adhérents et aux vacanciers du domaine de Bélézy : cadavre exquis sur un tissu de 50 mètres, chasse au trésor et rallye 50 photos sur le domaine de Bélézy, 50 chansons de l'année 1969, quizz de l'année 1969 avec 50 questions, tournois de mölkky et de pétanque sans oublier l'exposition du tableau tricot géant résultat du travail de l'atelier tricot du CNBP pendant deux ans.

Toutes ces activités ont rencontré un très grand succès.

Le samedi soir, le CNBP a invité ses adhérents, le personnel du domaine, les autres structures naturistes de la région et les clubs partenaires à un buffet dînatoire.

130 personnes étaient présentes autour de Pascal LECLERE (Domaine de Bélézy), Vincent POUILLAUE (mairie de Bédoin), Daniel BANDRY (pour la Fédération française de naturisme) et Isabelle, Pierre, Camille et Marc-Antoine SCHELSTRAETE (deux des enfants des fondateurs du domaine de Bélézy et du Club Naturiste de Bélézy Provence).

La soirée s'est terminée autour d'un gâteau confectionné par le restaurant du Domaine de Bélézy orné de 50 bougies.

10 Les Flous du Ventoux

Le marathon de Bédoin sous le soleil exactement

Le 5^{ème} marathon photographique des « Flous du Ventoux » s'est déroulé une fois de plus sous le beau temps et dans la bonne

humeur de tous.

Venus de Metz, Niort, Lyon, Marseille, des Alpes de Haute-Provence, du Gard, du Vaucluse en général et de Bédoin en particulier, les 44 participants ont joué le jeu en illustrant en photo les trois thèmes 2019 qui furent :

- « Tous les chemins mènent à Bédoin »,
- « L'art est dans l'infini détail », Federico Fellini,
- « Ce n'est pas la réalité qui compte mais ce que l'on peut en faire », Charlie Chaplin.

Les résultats furent attendus dans la convivialité autour d'un grand pique-nique partagé entre les participants, accompagnateurs et organisateurs.

Il y eut quatorze lauréats dont quatre « prix jeune espoir de moins de 16 ans ». Parmi les lauréats, sept sont de Bédoin : Chantal CAILLIAU, Léo DELAPRISON, Jonathan DURIEUX, Chantal FERRON, Jeanne MARIN, Marc RAMADE et Vincent SALADIN.

Les Flous vous donnent rendez-vous le dimanche 12 avril 2020 pour un marathon encore plus flou !

Exposition photos 2019

Nous avons d'ores et déjà le plaisir de vous inviter à notre prochaine expo photos qui se tiendra au centre culturel du vendredi 15 au jeudi 22 novembre.

Contact : Christian GIRODET - 06 71 05 22 34
lesflousduventoux@gmail.com
<https://lesflousduventoux.wordpress.com>

Dimanche 14 juillet 2019

Bédoïn

Banquet villageois



Ambiance musicale
avec
« Le Trio Cadillac »

20 h 00

Repas provençal servi sur
la place de la République

Menu adulte 25 € (*)

Menu enfant jusqu'à 12 ans 10 € (*)

* Boissons non comprises

Réservation et achat des tickets-repas
à l'hôtel de Ville

Jusqu'au mercredi 10 juillet

04 90 65 96 37 — www.bedoin-mont-ventoux.fr



IPNS

CALENDRIER DES GARDES DES MEDECINS

Docteur Philippe BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA et Marie-Christine CAUT à Mazan, Jean-Louis GUBERT et Anthony CASEGAS à Bédoïn, Dominique LUNADIER à Mormoiron, Michel NADRA à Villes-sur-Auzon, Raymond COSTE à Malemort

DU SAMEDI 8 HEURES AU DIMANCHE 20 HEURES

6-7 juillet	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
13-14 juillet	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
20-21 juillet	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
27-28 juillet	Dr Anthony CASEGAS	04.90.65.92.12
3-4 août	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
10-11 août	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
15-16 août	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
17-18 août	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
24-25 août	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
31 août-1 ^{er} septembre	Dr Jean-Louis GUBERT	04.90.65.92.12
7-8 septembre	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
14-15 septembre	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
21-22 septembre	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
28-29 septembre	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
5-6 octobre	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67

SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17 ou numéro 112

DIMANCHES ET JOURS FERIES

URGENCE DENTAIRE Téléphone : **04.90.31.43.43**

PHARMACIE DE GARDE Téléphone : **3237**



**Flasher
sur
Bédoin**

Mots croisés

Lorsque l'enfant paraît

Horizontalement :

1. Le voilà justement !
2. Un progrès par rapport au biberon.
3. Amour en août. Fin de grossesse. Travaux pratiques.
4. De sable au jardin d'enfants. Intimidé peut-être.
5. Telle l'aïeule accueillant le tout-petit.
6. Attache. Fait partie du rangement.
7. Mère de grands enfants. Plus italien. Convient au garçon.
8. Blé du Nord. Élément d'un trousseau.
9. Bien plus jolies qu'avant.

Verticalement :

- A. Peut arriver lorsque jeunesse s'en va.
- B. Sœur d'un ascendant.
- C. Début d'un hymne. Anne en juillet. Courant froid.
- D. Avances. Posé c'est le facteur.
- E. Ne fait pas partie du contingent.
- F. Couvre-chef avec un pét. C'est ainsi qu'un enfant pousse bien.
- G. Objet d'élections. Le premier ne doit pas tarder à sortir. Bizarrement : poli avec vil.
- H. Se dit à un ami. Peut faire partie d'un chapelet.
- I. Joyeux farceurs.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2		■						■	
3			■				■		
4				■		■			
5									
6								■	
7			■				■		
8		■				■			
9									

Voir solutions en page 27

À Bédoïn

Fête

des vins et de la bière

Dimanche 21 juillet

de 17h30 à 22h

Avenue Barral des Baux

www.bedoin-mont-ventoux.fr

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ — À CONSOMMER AVEC MODERATION